

À LA RENTRÉE 2016, l'enseignement du premier degré compte 51 200 écoles en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Entre 2015 et 2016, la baisse se poursuit dans le secteur public (-1,2% après -1,1% en 2015) qui compte 320 écoles maternelles et 365 écoles élémentaires en moins. *A contrario*, le nombre d'écoles primaires est en légère augmentation (+130). Dans le secteur privé, le nombre d'écoles augmente à la rentrée 2016 (+1,1%).

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, la quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires contre un tiers dans le secteur public (2). Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comptent en moyenne 181 élèves contre 122 dans le public (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (153), loin devant les écoles maternelles (105).

Les écoles primaires du privé comportent également davantage de classes, puisque les deux tiers d'entre elles en ont au moins 5, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public, où c'est le cas de moins de la moitié d'entre elles (4).

Dans le secteur privé, 92,3% des écoles étant des écoles primaires, on trouve logiquement très peu d'écoles à classe unique : seulement 3,9% d'entre elles. À l'opposé, 19,4% des écoles privées comprennent onze classes et plus (0,7% des écoles maternelles, 9,5% des écoles élémentaires et 20,4% des écoles primaires).

Dans le secteur public, on dénombre près de 4 000 écoles à classe unique (8,6%). Près de la moitié des écoles publiques ont entre deux et quatre classes. Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires. Seules 1,2% d'entre elles comptent onze classes et plus, contre respectivement 17,6% et 9,3% des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 32,9% et 32,7% de leurs écoles comprenant onze classes et plus (9,1% et 19,1% en France métropolitaine).

DÉFINITIONS

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; on parle alors de « classe unique ».

CLASSES PRÉÉLÉMENTAIRES, ÉLÉMENTAIRES, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES - Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.4.

1 Évolution du nombre d'écoles

	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public										
Écoles maternelles	16 748	16 295	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462
Écoles élémentaires (1)	n.d.	18 680	18 406	17 923	18 053	17 775	17 772	17 252	16 973	16 608
Écoles primaires	n.d.	14 000	14 060	14 400	14 400	14 462	14 319	14 631	14 678	14 807
Total Public	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877
Privé										
Écoles maternelles	194	135	133	122	129	123	127	137	138	139
Écoles élémentaires (1)	n.d.	283	259	267	272	244	301	251	271	273
Écoles primaires	n.d.	4 887	4 884	4 870	4 878	4 898	4 846	4 875	4 901	4 957
Total Privé	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369
Ensemble	54 875	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Y compris les écoles spécialisées.

2 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2016

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public												
1	989	2 269	680	3 938	7	2	8	17	996	2 271	688	3 955
2	1 696	1 630	2 280	5 606	17	2	15	34	1 713	1 632	2 295	5 640
3	3 057	761	2 544	6 362	54	4	34	92	3 111	765	2 578	6 454
4	2 982	878	2 091	5 951	52	14	40	106	3 034	892	2 131	6 057
5 à 10	5 157	7 910	5 547	18 614	272	211	185	668	5 429	8 121	5 732	19 282
11 et plus	126	2 654	1 259	4 039	53	273	124	450	179	2 927	1 383	4 489
Total Public	14 007	16 102	14 401	44 510	455	506	406	1 367	14 462	16 608	14 807	45 877
Privé												
1	43	68	94	205	—	2	—	2	43	70	94	207
2	31	51	402	484	5	1	4	10	36	52	406	494
3	19	24	572	615	6	4	6	16	25	28	578	631
4	12	16	646	674	2	1	8	11	14	17	654	685
5 à 10	18	72	2 185	2 275	2	8	27	37	20	80	2 212	2 312
11 et plus	1	23	979	1 003	—	3	34	37	1	26	1 013	1 040
Total Privé	124	254	4 878	5 256	15	19	79	113	139	273	4 957	5 369
Ensemble	14 131	16 356	19 279	49 766	470	525	485	1 480	14 601	16 881	19 764	51 246

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

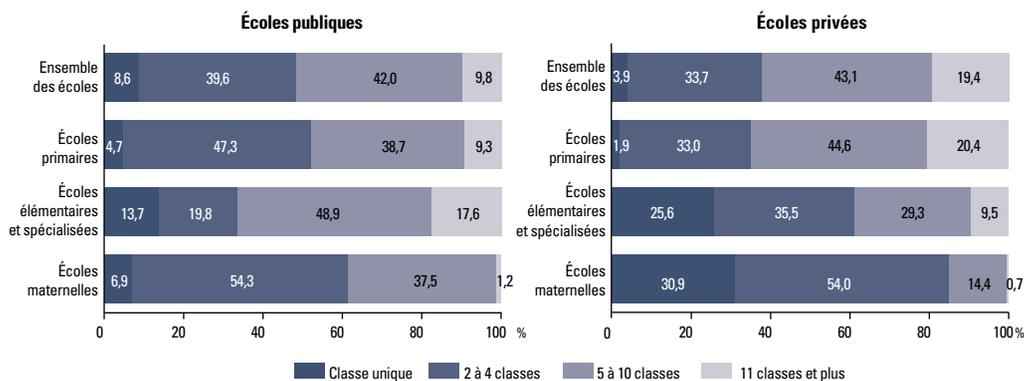
3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2016

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	105	153	122	128
Privé	59	98	181	174

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

4 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le nombre de classes était globalement stable de 2008 à 2012. Depuis, il augmente à un rythme proche de 0,4% en moyenne par an (1). Le nombre de classes continue d'augmenter à la rentrée 2016, plus fortement dans le secteur privé (+1,1%) que dans le secteur public (+0,2%). Le secteur public gagne 590 classes par rapport à 2015 et atteint 249 200 classes. Le secteur privé en gagne 400 et compte 38 000 classes en 2016.

Le secteur public concentre 86,8% des classes : 88,0% des classes préélémentaires, 86,0% des classes élémentaires (CP-CM2) et 92,4% des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

En 2016, le nombre moyen d'élèves par classe élémentaire (CP-CM2) est stable dans le secteur public (23,0 élèves par classe). Il est plus élevé et en augmentation depuis 2013 dans le secteur privé (23,7) (2). En préélémentaire, la taille des classes est en moyenne de 25,3 élèves dans le secteur public, soit une baisse de 0,5 point depuis 2013. Cette taille est de 27,0 en moyenne dans le privé. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont de taille beaucoup plus modeste, c'est-à-dire environ 10 élèves par unité.

Dans les écoles publiques, 46% des classes préélémentaires et 60% des classes élémentaires accueillent moins de 25 élèves (3). Dans les écoles privées, ces proportions sont respectivement de 35% et 42%. Les classes sont effectivement plus chargées dans le secteur privé, dont 22% des classes préélémentaires et 11% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus. La quasi-totalité des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), tous secteurs confondus, comprend moins de 20 élèves.

Les classes multiniveaux sont très répandues dans les petites écoles élémentaires ou primaires. Lorsque l'école ne compte qu'une seule classe, celle-ci accueille dans 9 cas sur 10 des élèves de plusieurs niveaux (4). Dans le cas d'écoles comprenant entre 5 et 10 classes, un tiers de ces classes en moyenne sont des classes multiniveaux.

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

CLASSES PRÉÉLÉMENTAIRES, ÉLÉMENTAIRES, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

1 Évolution du nombre de classes selon le type de classe (1)

		2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public	Classes préélémentaires	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940	86 990	87 759	87 989	88 007	87 682
	CP-CM2	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187	154 782	155 246	155 791	156 270	157 108
	ULIS	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208	4 165	4 246	4 308	4 369	4 448
	Total	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335	245 937	247 251	248 088	248 646	249 238
Privé	Classes préélémentaires	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597	11 596	11 692	11 736	11 796	11 940
	CP-CM2	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983	25 019	25 063	25 131	25 420	25 663
	ULIS	435	365	344	348	350	328	363	346	356	368
	Total	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930	36 943	37 118	37 213	37 572	37 971
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537	98 586	99 451	99 725	99 803	99 620
	CP-CM2	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170	179 801	180 309	180 922	181 690	182 771
	ULIS	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558	4 493	4 609	4 654	4 725	4 816
	Total	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265	282 880	284 369	285 301	286 218	287 209

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. En 2008, les données sont des estimations.

Lecture : à la rentrée 2016, on compte 87 682 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM.

© DEFP

2 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (1)

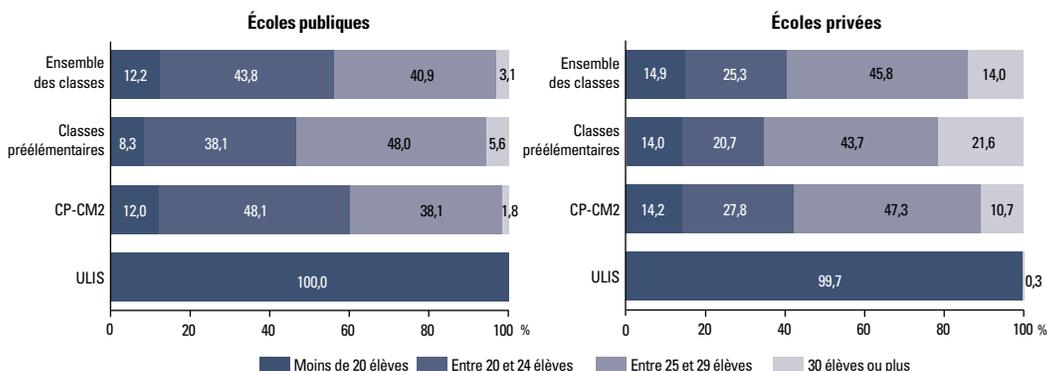
		1980	1990	1999	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	25,7	25,8	25,8	25,8	25,8	25,7	25,5	25,3
	CP-CM2	23,6	22,5	22,3	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9	23,0	23,0	23,0
	ULIS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10,4	10,4	10,4	10,4	10,4
Privé	Classes préélémentaires	29,9	27,1	25,9	27,0	27,2	27,2	27,0	26,8	27,0	27,0	27,0
	CP-CM2	26,2	24,5	23,9	22,9	23,3	23,3	23,3	23,2	23,4	23,5	23,7
	ULIS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	9,3	8,7	9,2	9,1	8,8
Public + Privé	Classes préélémentaires	30,1	27,8	25,5	25,8	26,0	26,0	25,9	26,0	25,8	25,7	25,5
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,7	22,7	22,8	22,9	22,9	23,0	23,1	23,1
	ULIS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10,3	10,2	10,3	10,3	10,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

© DEFP

3 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte.

Remarque : par rapport aux années précédentes, des écarts peuvent être constatés. Ils sont dus à l'utilisation cette année d'une source plus précise pour établir la taille des classes : les remontées DIAPRE (données individuelles anonymes du premier degré).

© DEFP

4 Part des classes multiniveaux selon le nombre de classes de l'école, en %.

Nombre de classes dans l'école	Part des classes multiniveaux		
	Écoles publiques	Écoles privées	Ensemble des écoles
Classe unique	92	90	92
Entre 2 et 4 classes	69	71	69
Entre 5 et 10 classes	34	28	33
11 classes ou plus	15	11	14
Ensemble des écoles	35	27	34

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte (hors écoles maternelles).

Lecture : dans les écoles publiques comprenant 5 à 10 classes, 34 % des classes regroupent des élèves de plusieurs niveaux.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2016, le nombre d'établissements du second degré est de 11 351. Il est en légère hausse en 2016, après quatre années de baisse (1).

Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente.

Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; c'est le cas de 40% des LEGT et des LP, de 26% des collèges.

Le nombre global de classes (237 200) augmente à la rentrée 2016 (2). Cette hausse, due à 44 700 élèves supplémentaires scolarisés en un an, concerne les lycées d'enseignement général et technologique des secteurs public et privé.

À la rentrée 2016, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,7, soit près d'un élève de plus qu'en 2007 (3). Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27,3 élèves ; il est de 18,4 élèves par classe dans les lycées professionnels. À l'exception des lycées professionnels et des EREA, le nombre moyen d'élèves par classe atteint à la rentrée 2016 est le plus fort constaté depuis le début des années 2000.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés que dans les lycées publics. Ce constat est valable pour tous les types de lycée, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels ou polyvalents : on y compte deux à trois élèves de moins en moyenne. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent deux élèves de plus que celles des collèges publics. Le constat est le même en EREA avec trois élèves de plus en moyenne.

DÉFINITIONS

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public											
Collèges	4 891	5 019	5 128	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271	5 279	5 290	5 295
LP	1 353	1 362	1 108	973	957	960	942	924	901	874	860
LEGT	1 134	1 294	1 513	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589	1 595	1 600	1 602
<i>dont LPO</i>	-	-	477	582	594	600	612	625	639	659	673
EREA	n.d.	82	80	80	79	79	79	79	79	79	79
Total Public	7 378	7 757	7 829	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863	7 854	7 843	7 836
Privé											
Collèges	1 757	1 814	1 808	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786	1 796	1 807	1 838
LP	978	809	647	664	670	670	660	659	652	640	624
LEGT	1 194	1 290	1 102	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053	1 040	1 040	1 052
<i>dont LPO</i>	-	-	119	204	201	201	200	206	206	202	203
EREA	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1
Total Privé	3 929	3 913	3 557	3 493	3 523	3 524	3 503	3 499	3 489	3 488	3 515
Ensemble	11 307	11 670	11 386	11 375	11 389	11 417	11 385	11 362	11 343	11 331	11 351

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public											
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 307	107 086	107 219	107 659	107 477	106 697	106 176
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	21 030	21 110	19 695	19 644	19 378	18 929	18 909
LEGT	53 248	55 989	56 999	55 924	55 437	55 711	55 160	56 002	57 065	58 862	60 412
<i>dont LPO</i>	-	18 351	20 402	22 378	22 656	22 930	22 861	23 690	24 653	26 264	27 435
EREA	1 324	1 149	980	944	909	909	892	898	892	904	889
Total Public	195 044	195 763	190 029	185 259	183 683	184 816	182 966	184 203	184 812	185 392	186 386
Privé											
Collèges	26 183	26 033	26 019	26 018	26 028	26 028	26 163	26 307	26 439	26 490	26 553
LP	6 105	6 427	6 361	6 500	6 401	6 401	6 245	6 445	6 405	6 236	6 063
LEGT	17 542	17 479	17 628	18 061	17 846	17 846	17 745	17 894	17 821	17 937	18 230
<i>dont LPO</i>	-	3 456	5 751	5 994	5 728	5 728	5 711	5 947	5 926	5 932	6 067
EREA	-	-	-	-	-	4	8	10	8	12	13
Total Privé	49 830	49 939	50 008	50 579	50 275	50 279	50 161	50 656	50 673	50 675	50 859
Ensemble	244 874	245 702	240 037	235 838	233 958	235 095	233 127	234 859	235 485	236 067	237 245

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

Lecture : en 2016, on dénombre 237 245 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE, etc.).

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public											
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	23,9	24,0	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3
LP	22,0	20,2	20,1	19,1	19,0	19,0	19,0	19,1	19,0	19,1	19,0
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,8	27,2	27,2	27,7	27,8	27,8	27,9	28,0
<i>dont LPO</i>	-	-	24,6	23,8	24,1	24,2	24,8	25,0	25,1	25,2	25,4
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,3	11,3	11,5	11,2	11,2	11,1	10,9
Privé											
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,4	25,9	25,9	26,0	26,0	26,0	26,1	26,3
LP	20,8	18,7	18,9	17,9	17,6	17,6	17,3	17,0	16,7	16,7	16,5
LEGT	24,5	23,6	23,8	23,8	24,3	24,3	24,6	24,5	24,6	24,9	25,0
<i>dont LPO</i>	-	-	22,1	21,7	21,9	21,9	22,3	22,1	22,2	22,4	22,3
EREA	-	-	-	-	-	16,3	15,5	16,0	20,1	14,3	15,9
Public + Privé											
Collèges	23,9	23,6	23,6	24,0	24,3	24,3	24,5	24,6	24,6	24,6	24,7
LP	21,8	19,8	19,9	18,8	18,7	18,7	18,6	18,5	18,4	18,5	18,4
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,5	26,5	26,9	27,0	27,1	27,2	27,3
<i>dont LPO</i>	-	-	24,1	23,4	23,7	23,7	24,3	24,4	24,5	24,7	24,8
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,3	11,3	11,5	11,3	11,3	11,2	11,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

Lecture : en 2016, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,3 élèves ou étudiants.

DÉFINITIONS

LES ÉTABLISSEMENTS du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes de sixième à la troisième dans les collèges, celles des formations générales et technologiques en lycée dans les LEGT et celles des formations professionnelles en lycée dans les LP (1). Il existe cependant des singularités. Ainsi, 4,0% des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics (respectivement 6,1% dans les lycées professionnels privés) sont des élèves de formations en collège, principalement de classes de troisième. De même, certains élèves suivant un enseignement professionnel sont scolarisés dans un lycée général et/ou technologique. De tels lycées, où l'enseignement général et technologique est néanmoins majoritaire, sont dits polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent environ un élève sur sept des LEGT. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les EREA. Ces derniers, par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

À la rentrée 2016, le nombre de classes diminue légèrement dans les formations en collège. La baisse concerne le seul secteur public où l'on compte environ 370 classes de moins. Dans le secteur privé, le nombre de classes augmente très légèrement (+60) (2). Accompagnant les évolutions démographiques, le nombre de classes dans les formations en collège du secteur public a fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010. Dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public, le nombre de classes poursuit sa hausse (+1 300), après avoir augmenté pour la première fois depuis 2000 à la rentrée 2013. Une telle évolution est en phase avec la croissance des effectifs observée dans les LEGT. Dans le secteur privé, les classes sont restées stables en nombre depuis 2000 (+250). Enfin, les formations professionnelles en lycée se caractérisent par une légère hausse dans le secteur public (+140) et une légère baisse dans le secteur privé (-110).

En 2016, le nombre moyen d'élèves par classe continue à augmenter dans les formations générales et technologiques en lycée (30,1 élèves par classe dans le secteur public et 26,6 dans le secteur privé) (3). Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes se maintient autour de 19 élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

LE NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent des formations professionnelles, à côté des formations générales ou technologiques.

LP - Lycée d'enseignement professionnel.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé, en 2010, les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ - Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, ils ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scologie.

1 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2016, y compris post-bac, en %.

	Formations en collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	96,9	3,1	€	€	–	100,0	2 580 438	2 580 438
LP	4,0	€	93,8	0,7	1,4	100,0	358 740	353 556
LEGT	0,4	–	11,0	74,6	13,9	100,0	1 690 444	1 455 188
dont LPO	0,9	–	26,7	61,0	11,3	100,0	695 924	617 097
EREA	7,8	30,9	59,1	1,7	0,5	100,0	9 707	9 654
Total Public	54,4	1,8	11,4	27,3	5,2	100,0	4 639 329	4 398 836
Privé								
Collèges	99,3	0,6	€	0,1	–	100,0	697 641	697 641
LP	6,1	0,1	87,0	0,6	6,2	100,0	100 127	93 921
LEGT	1,4	€	10,8	73,3	14,5	100,0	454 863	388 749
dont LPO	2,3	€	34,7	45,7	17,4	100,0	135 090	111 646
EREA	–	61,4	38,6	–	–	100,0	207	207
Total Privé	56,3	0,3	10,9	26,7	5,8	100,0	1 252 838	1 180 518

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture : 74,6 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent une formation générale et technologique au lycée.

Dans le secteur public, 27,3 % des élèves suivent une formation générale et technologique en lycée.

© DEPP

2 Évolution du nombre de classes selon le niveau de formation

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015 (r)	2016
Public										
Formations en collège (1)	108 890	103 308	101 399	101 090	101 778	102 070	102 681	102 649	101 732	101 366
Segpa	8 582	7 822	6 872	6 721	6 783	6 691	6 573	6 455	6 364	6 206
Formations professionnelles en lycée	27 952	28 308	28 878	28 461	28 592	26 779	27 089	26 935	27 321	27 457
Formations générales et technologiques en lycée	41 947	41 850	39 127	38 389	38 632	38 277	38 678	39 485	40 741	42 004
Total Public	187 371	181 288	176 275	174 661	175 785	173 817	175 021	175 524	176 158	177 033
Privé										
Formations en collège (1)	26 999	26 647	26 538	26 510	26 513	26 606	26 734	26 820	26 808	26 870
Segpa	262	292	329	336	336	359	367	369	377	374
Formations professionnelles en lycée	7 867	8 038	8 242	8 077	8 078	7 865	8 039	7 911	7 922	7 809
Formations générales et technologiques en lycée	12 332	12 364	12 332	12 258	12 258	12 147	12 232	12 270	12 392	12 585
Total Privé	47 460	47 341	47 440	47 181	47 185	46 977	47 372	47 370	47 499	47 638
Total Public + Privé	234 831	228 629	223 715	221 842	222 970	220 794	222 393	222 894	223 657	224 671

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris DIMA, ULIS et 3^e prépa-pro.

© DEPP

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le niveau de formation

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015 (r)	2016
Public										
Formations en collège (1)	24,1	24,0	24,2	24,5	24,6	24,7	24,8	24,8	24,9	24,9
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,4	13,5	13,6	13,7	13,5	13,3	13,2
Formations professionnelles en lycée	19,9	20,1	19,1	19,1	19,1	19,2	19,3	19,3	19,3	19,3
Formations générales et technologiques en lycée	28,6	28,8	28,5	29,1	29,1	29,7	29,8	29,9	30,0	30,1
Privé										
Formations en collège (1)	24,8	24,7	25,3	25,8	25,8	26,0	26,0	26,0	26,1	26,3
Segpa	14,3	13,9	12,6	12,8	12,8	12,6	12,3	12,1	11,6	11,6
Formations professionnelles en lycée	18,9	19,2	18,6	18,2	18,2	18,0	17,9	17,7	17,6	17,4
Formations générales et technologiques en lycée	24,5	25,0	25,1	25,6	25,6	26,1	26,0	26,1	26,4	26,6
Public + Privé										
Formations en collège (1)	24,2	24,2	24,4	24,8	24,8	25,0	25,0	25,1	25,1	25,2
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,4	13,5	13,6	13,6	13,4	13,2	13,1
Formations professionnelles en lycée	19,7	19,9	19,0	18,9	18,9	19,0	19,0	18,9	18,9	18,9
Formations générales et technologiques en lycée	27,7	27,9	27,7	28,3	28,3	28,8	28,9	29,0	29,2	29,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris DIMA, ULIS et 3^e prépa-pro.

© DEPP

DÉFINITIONS

DANS LES FORMATIONS EN COLLÈGE, les classes des établissements publics et privés comptent 24,6 élèves en moyenne. 9,8% d'entre elles accueillent au moins 30 élèves (1).

Les classes de la sixième à la troisième regroupent en moyenne un peu plus de 25 élèves. Dans les classes pour élèves à besoins particuliers (ULIS, UPE2A, etc.), on compte en moyenne 8,7 élèves. En Segpa, ils sont 13,1 élèves en moyenne à partager la même classe.

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production, en particulier en baccalauréat professionnel (22,4 élèves en moyenne contre 18,6).

Avec 29,3 élèves, les classes dans les formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées des trois cycles d'enseignement. Plus d'une classe sur cinq (21,6%) des formations générales et technologiques en lycée compte au moins 35 élèves. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,6 élèves en moyenne. Quatre classes sur cinq comptent plus de 30 élèves et trois classes sur dix rassemblent au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 28,5 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 27,8 élèves par classe.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (2). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 26,1 et 24,2 élèves). Cela s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans les établissements privés.

Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont plus chargées que celles du secteur privé (19,3 et 17,4 élèves). Cependant, on observe dans le secteur public une plus forte concentration de classes autour de 20 à 24 élèves.

Enfin, dans les formations générales et technologiques en lycée, formations les plus chargées, les classes des établissements publics comptent en moyenne 3,5 élèves de plus que celles des établissements privés. Dans le secteur public, 66,1% des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 47,1% dans le secteur privé. À l'opposé, 11,6% des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 1,4% dans le secteur public.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'études suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BMA - Brevet des métiers d'art.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants. Comme les ULIS, les UPE2A sont souvent d'effectifs réduits et peuvent regrouper des élèves de niveau différent (des sixièmes et des cinquièmes par exemple). Pour ces raisons, UPE2A et ULIS apparaissent ici dans la même ligne du tableau (1). Dans toutes les autres fiches (celles du chapitre 4), les élèves d'UPE2A sont comptabilisés avec ceux du niveau correspondant (sixième UPE2A avec les autres sixième, etc.).

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scologe.

AVERTISSEMENT

La méthodologie de calcul des indicateurs de la fiche 2.5 a été rénovée entre les rentrées 2015 et 2016, notamment du fait d'un changement dans le repérage des élèves inscrits en ULIS. S'agissant de la fiche 2.5, les données des RERS 2016 et 2017 ne peuvent donc être comparées.

1 Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2016, en %.

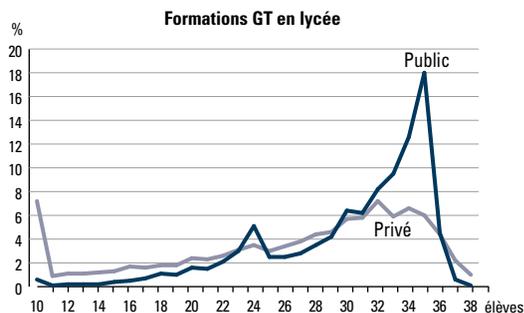
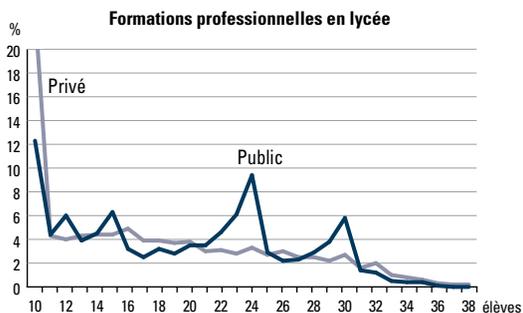
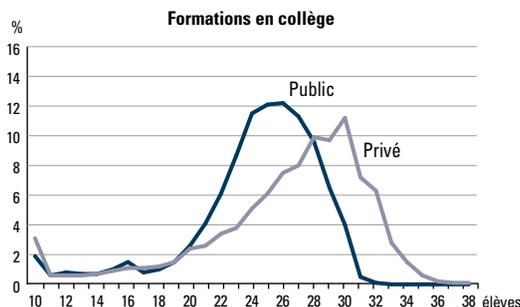
Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,1	4,3	33,5	51,0	9,8	0,2	€	100,0	32 305	25,2
Cinquième	0,9	3,2	29,4	55,1	11,1	0,2	€	100,0	31 399	25,6
Quatrième	1,1	3,5	31,0	53,9	10,3	0,2	€	100,0	31 151	25,5
Troisième	1,6	4,9	32,8	51,0	9,5	0,2	€	100,0	31 999	25,1
Total 6^e à 3^e	1,2	4,0	31,7	52,7	10,2	0,2	€	100,0	126 854	25,4
ULIS, DIMA, relais, UPEZA	93,9	4,9	0,9	0,1	0,1			100,0	1 382	8,7
Total formations en collège (hors Segpa)	2,2	4,0	31,4	52,2	10,1	0,2	€	100,0	128 236	25,2
Segpa	57,5	41,9	0,5	€	€			100,0	6 580	13,1
Total formations en collège (y c. Segpa)	4,9	5,8	29,9	49,6	9,6	0,2	€	100,0	134 816	24,6
Public	4,7	5,8	33,0	51,7	4,6	€		100,0	107 572	24,2
Privé	5,6	5,8	17,3	41,3	29,0	1,0	0,1	100,0	27 244	26,1
CAP production seul	70,9	15,7	9,8	2,8	0,8	€		100,0	4 702	12,8
CAP services seul	57,1	20,7	13,1	5,8	2,7	0,3	0,3	100,0	3 553	14,5
CAP production et services	16,5	33,3	38,5	10,5	0,6	0,3	0,3	100,0	351	19,1
Total CAP	63,0	18,5	12,3	4,4	1,6	0,2	0,1	100,0	8 606	13,8
Bac pro, BMA production seul	31,3	19,3	31,5	13,0	4,8	0,1	€	100,0	11 657	18,6
Bac pro, BMA services seul	15,8	18,1	25,0	21,5	17,9	1,5	0,1	100,0	13 491	22,4
Bac pro, BMA production - services	4,7	19,8	61,3	11,0	2,9	0,2		100,0	908	21,6
Total bac pro/BMA	22,3	18,7	29,1	17,4	11,5	0,8	0,1	100,0	26 056	20,7
Total formations professionnelles en lycée (1)	33,0	18,6	24,7	13,9	8,9	0,7	0,1	100,0	35 266	18,9
Public	31,0	18,0	27,2	14,2	9,2	0,5	€	100,0	27 457	19,3
Privé	40,2	20,8	16,0	13,0	8,0	1,4	0,4	100,0	7 809	17,4
Seconde GT	1,4	1,6	6,7	11,6	49,0	29,3	0,4	100,0	17 831	31,6
Première GT	4,4	5,8	16,0	17,9	37,4	18,0	0,5	100,0	18 626	28,5
Terminale GT	5,4	6,8	17,4	19,4	34,3	16,4	0,3	100,0	18 132	27,8
Total formations GT en lycée	3,7	4,7	13,5	16,3	40,2	21,2	0,4	100,0	54 589	29,3
Public	1,4	3,7	13,3	15,5	42,9	23,2	€	100,0	42 004	30,1
Privé	11,6	8,2	13,9	19,2	31,2	14,4	1,5	100,0	12 585	26,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

1. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

2 Répartition des classes à la rentrée 2016 selon la taille, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

Lecture : 12,2% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,5% dans l'enseignement privé).

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES de France métropolitaine et des DOM sont de taille extrêmement variée et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle des établissements du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 487 élèves dans le secteur public et 380 élèves dans le secteur privé (1). Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : 15,9% des collèges privés ont moins de 100 élèves, alors que ce n'est le cas que de 0,9% des établissements de cette taille dans le secteur public. De même, sept collèges privés sur dix scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics (2).

Pour les LP, la taille moyenne par secteur varie encore plus que pour les collèges : 417 élèves pour les LP publics et 160 élèves pour le privé. Près d'un LP privé sur deux scolarise moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne 43,5% d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 1 055 élèves pour le secteur public et 432 élèves pour le secteur privé. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, les deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et un peu plus de deux établissements sur cinq accueillent moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : plus de six lycées sur dix ont une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et 15,3% accueillent au moins 1 500 élèves. Deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur cinq dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public (1 034 contre 1 055) mais est, en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé (665 contre 432).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors EREA).

TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolo.

1 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2016

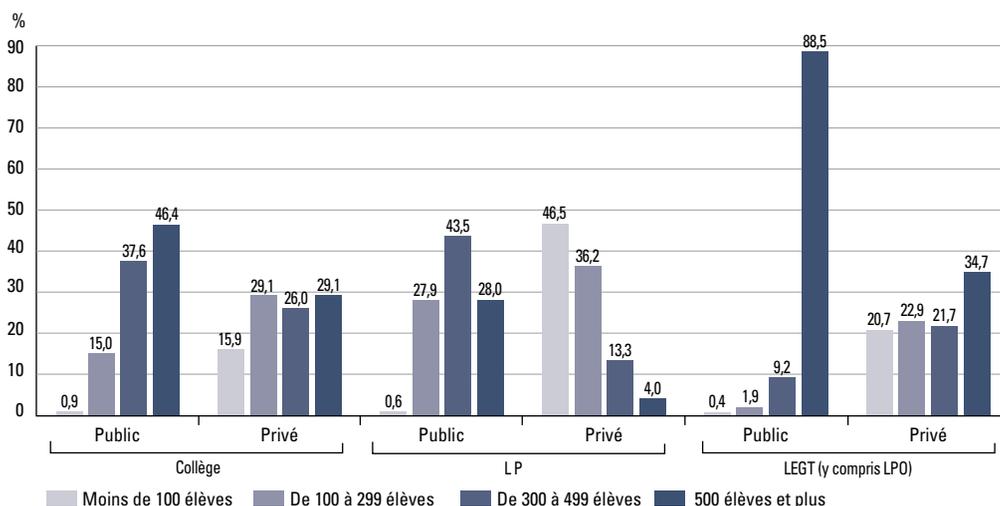
		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	50	0,9	3 854	0,1	292	15,9	14 779	2,1
	De 100 à 299 élèves	796	15,0	178 112	6,9	534	29,1	105 415	15,1
	De 300 à 499 élèves	1 990	37,6	812 103	31,5	478	26,0	188 900	27,1
	De 500 à 699 élèves	1 841	34,8	1 085 008	42,0	289	15,7	169 034	24,2
	De 700 à 899 élèves	532	10,0	410 085	15,9	156	8,5	122 480	17,6
	900 élèves et plus	86	1,6	91 276	3,5	89	4,8	97 033	13,9
	Total	5 295	100,0	2 580 438	100,0	1 838	100,0	697 641	100,0
	Taille moyenne		487 élèves				380 élèves		
LP	Moins de 100 élèves	5	0,6	398	0,1	290	46,5	12 801	12,8
	De 100 à 299 élèves	240	27,9	54 129	15,1	226	36,2	41 303	41,3
	De 300 à 499 élèves	374	43,5	147 233	41,0	83	13,3	31 251	31,2
	De 500 à 699 élèves	176	20,5	101 359	28,3	22	3,5	12 288	12,3
	De 700 à 899 élèves	50	5,8	39 129	10,9	2	0,3	1 581	1,6
	900 élèves et plus	15	1,7	16 492	4,6	1	0,2	903	0,9
	Total	860	100,0	358 740	100,0	624	100,0	100 127	100,0
	Taille moyenne		417 élèves				160 élèves		
LEGT	Moins de 100 élèves	7	0,4	309	0,0	218	20,7	11 057	2,4
	De 100 à 299 élèves	30	1,9	6 166	0,4	241	22,9	46 862	10,3
	De 300 à 499 élèves	147	9,2	60 682	3,6	228	21,7	89 022	19,6
	De 500 à 699 élèves	185	11,5	111 484	6,6	154	14,6	91 966	20,2
	De 700 à 899 élèves	253	15,8	201 031	11,9	95	9,0	74 276	16,3
	De 900 à 1 199 élèves	415	25,9	434 656	25,7	67	6,4	69 556	15,3
	De 1 200 à 1 499 élèves	320	20,0	426 886	25,3	34	3,2	44 972	9,9
	1 500 élèves et plus	245	15,3	449 230	26,6	15	1,4	27 152	6,0
	Total	1 602	100,0	1 690 444	100,0	1 052	100,0	454 863	100,0
		Taille moyenne		1 055 élèves				432 élèves	
<i>dont LPO</i>	Moins de 100 élèves	–	–	–	–	14	6,9	667	0,5
	De 100 à 299 élèves	17	2,5	3 652	0,5	32	15,8	6 562	4,9
	De 300 à 499 élèves	69	10,3	28 974	4,2	36	17,7	13 924	10,3
	De 500 à 699 élèves	90	13,4	53 891	7,7	37	18,2	22 273	16,5
	De 700 à 899 élèves	110	16,3	87 415	12,6	28	13,8	22 222	16,4
	De 900 à 1 199 élèves	167	24,8	175 415	25,2	28	13,8	29 331	21,7
	De 1 200 à 1 499 élèves	126	18,7	168 513	24,2	21	10,3	27 514	20,4
	1 500 élèves et plus	94	14,0	178 064	25,6	7	3,4	12 597	9,3
Total	673	100,0	695 924	100,0	203	100,0	135 090	100,0	
	Taille moyenne		1 034 élèves				665 élèves		

► Champ : France métropolitaine + DOM.

► Lecture : 15,0 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 6,9 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

© DEPP

2 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2016



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, le nombre d'établissements du second degré est de 11 351 à la rentrée 2015, dont 390 dans les DOM (3,5%) (1). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 25% des établissements : Versailles, Lille, Créteil et Nantes.

Plus de six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, 33% sont des lycées polyvalents. Au total, 57% des lycées proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans trois DOM : Mayotte, Guyane et La Réunion (2).

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, excepté l'académie de Nice. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA. Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé (1). Leur poids avoisine 46% dans les académies de Nantes, de Rennes et de Paris. L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est légèrement supérieure dans le public : 1,9 LEGT pour 1 LP dans le secteur public, 1,7 LEGT pour 1 LP dans le secteur privé.

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

1 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2016

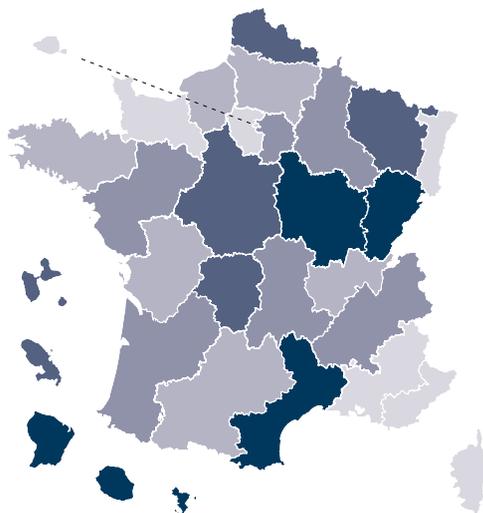
Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Clermont-Ferrand	139	17	31	14	3	190	54	14	25	5	93	283	32,9
Grenoble	244	35	80	42	4	363	90	41	54	6	185	548	33,8
Lyon	211	47	67	18	3	328	101	53	59	4	213	541	39,4
Auvergne-Rhône-Alpes	594	99	178	74	10	881	245	108	138	15	491	1 372	35,8
Besançon	109	18	28	16	2	157	37	18	9	1	64	221	29,0
Dijon	158	15	44	25	3	220	29	6	22	15	57	277	20,6
Bourgogne-Franche-Comté	267	33	72	41	5	377	66	24	31	16	121	498	24,3
Bretagne (Rennes)	211	38	61	17	5	315	179	33	66	24	278	593	46,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	231	39	50	16	3	323	61	20	27	11	108	431	25,1
Corse	29	4	9	4	1	43	2		3		5	48	10,4
Nancy-Metz	220	35	59	28	4	318	43	30	35	2	108	426	25,4
Reims	130	17	37	16	2	186	31	10	16	4	57	243	23,5
Strasbourg	149	15	53	28	1	218	33	15	26		74	292	25,3
Grand Est	499	67	149	72	7	722	107	55	77	6	239	961	24,9
Amiens	173	38	46	11	2	259	48	25	27		100	359	27,9
Lille	327	72	87	30	6	492	121	21	62	26	204	696	29,3
Hauts-de-France	500	110	133	41	8	751	169	46	89	26	304	1 055	28,8
Créteil	356	37	133	83	3	529	84	18	57	8	159	688	23,1
Paris	115	29	74	20	3	221	75	16	98	12	189	410	46,1
Versailles	425	48	145	73	7	625	133	23	85	13	241	866	27,8
Île-de-France	896	114	352	176	13	1 375	292	57	240	33	589	1 964	30,0
Caen	145	19	41	15	3	208	54	20	26	3	100	308	32,5
Rouen	166	27	48	18	2	243	34	8	21	6	63	306	20,6
Normandie	311	46	89	33	5	451	88	28	47	9	163	614	26,5
Bordeaux	258	59	73	22	5	395	96	44	41		181	576	31,4
Limoges	77	18	23	7	1	119	9	5	7	3	21	140	15,0
Poitiers	160	31	43	10	4	238	46	7	16	6	69	307	22,5
Nouvelle-Aquitaine	495	108	139	39	10	752	151	56	64	9	271	1 023	26,5
Montpellier	202	22	55	31	2	281	65	33	36	16	134	415	32,3
Toulouse	239	44	73	26	3	359	81	35	42	5	158	517	30,6
Occitanie	441	66	128	57	5	640	146	68	78	21	292	932	31,3
Pays de la Loire (Nantes)	250	32	67	27	4	353	178	39	73	23	290	643	45,1
Aix-Marseille	210	47	60	17	3	320	80	56	63		199	519	38,3
Nice	142	20	39	15		201	44	21	38	6	103	304	33,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	352	67	99	32	3	521	124	77	101	6	302	823	36,7
France métropolitaine	5 076	823	1 526	629	79	7 504	1 808	611	1 034	199	3 453	10 957	31,5
Guadeloupe	47	6	18	9		71	9	9	6		24	95	25,3
Guyane	31	5	8	5		44	5	2	2	1	7	51	13,7
Martinique	43	9	14	7		66	9	2	7	2	18	84	21,4
Mayotte	21	4	7	6		32					(1) 1	33	3,0
La Réunion	77	13	29	17		119	7	2	3	1	12	131	9,2
DOM	219	37	76	44	0	332	30	13	18	4	62	394	15,7
France métropolitaine + DOM	5 295	860	1 602	673	79	7 836	1 838	624	1 052	203	3 515	11 351	31,0

► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

1. Il s'agit d'un EREA.

© DEPP

2 Part des lycées proposant un enseignement professionnel, rentrée 2015, en %.



Nbre LP et LPO/Nbre total de lycées

36 54 57 60 63 91

France métropolitaine + DOM : 57 %

► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, environ deux élèves du second degré sur trois sont demi-pensionnaires (3 656 600 élèves) et moins d'un sur vingt-cinq est interne (212 300 élèves). Depuis le début des années 2000, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 10 points aux dépens des externes (1). La part des internes est stable depuis 2000. Les élèves du second degré public sont plus souvent demi-pensionnaires (66,3% contre 62,6% dans le privé). L'internat est plus développé dans le secteur privé que dans le secteur public.

Tous secteurs confondus, l'internat est peu développé dans les formations en collège, où il concerne moins d'un élève sur cent (2). Il est en revanche plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 13,1% des élèves de formations professionnelles en lycée sont internes à la rentrée 2016.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (3). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 244 600 élèves sont internes. À la rentrée 2016, environ 4 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

EXTERNE - Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

DEMI-PENSIONNAIRE - Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

INTERNE - Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

POST-BAC - Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n^{os} 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000		2010		2011 hors Mayotte		2011 y c. Mayotte		2016	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 729 719	64,5	2 733 368	64,1	2 917 385	66,3
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2	1 321 356	30,0
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7	160 095	3,6
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	100,0	4 234 373	100,0	4 265 402	100,0	4 398 836	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	686 145	59,7	686 210	59,7	739 217	62,6
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1	389 090	33,0
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3	52 211	4,4
	Total	1 123 353	100,0	1 139 288	100,0	1 150 120	100,0	1 150 185	100,0	1 180 518	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1	3 656 602	65,5
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8	1 710 446	30,7
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1	212 306	3,8
	Total	5 614 427	100,0	5 353 216	100,0	5 384 493	100,0	5 415 587	100,0	5 579 354	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN, hors post-bac.

© DEFP

2 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle, en %.

		1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016
Formations en collège	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	68,7	68,2	67,9	69,9	70,2	70,4	70,3
	Externes	43,5	40,9	36,9	30,3	30,8	31,1	29,2	28,9	28,8	29,0
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Formations GT en lycée	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	63,0	61,1	60,8	63,3	63,5	63,5	63,6
	Externes	36,7	36,7	33,2	30,1	32,1	32,4	30,0	29,9	30,1	30,2
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,8	6,8	6,7	6,6	6,4	6,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Formations Pro en lycée	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	47,9	46,3	46,2	47,4	47,5	47,2	47,1
	Externes	42,2	43,7	41,1	39,3	40,8	41,0	39,1	39,1	39,5	39,8
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,8	12,9	12,8	13,4	13,4	13,3	13,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	65,2	63,5	62,8	63,8	64,4	65,0	65,0
	Externes	45,5	36,9	35,2	31,7	33,4	34,2	33,1	32,5	32,0	32,1
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,1	3,1	3,0	3,1	3,1	3,0	2,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	64,4	63,4	63,1	65,3	65,6	65,6	65,5
	Externes	41,6	40,0	36,4	31,5	32,5	32,8	30,7	30,5	30,5	30,7
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN, hors post-bac.

© DEFP

3 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2016, en %.

		Collège	ERA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	70,3	48,0	45,4	58,5	64,0	37,2
	Externes	29,0	8,7	41,6	34,1	31,8	52,5
	Internes	0,6	43,3	13,0	7,4	4,2	10,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>dont Public</i>	Effectifs	3 278 079	9 914	458 867	2 145 307	5 892 167	312 813
	Demi-pensionnaires	69,4	49,0	48,9	62,3	65,2	44,8
	Externes	30,3	6,8	37,0	30,2	30,7	43,5
	Internes	0,3	44,2	14,1	7,4	4,1	11,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	2 580 438	9 707	358 740	1 690 444	4 639 329	240 493	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le secteur privé accueille, à la rentrée 2016, 933 600 élèves dans 5 400 écoles (1). Les écoles privées sous contrat scolarisent 96,3% de ces élèves. Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat (voir « Définitions »). Les écoles privées hors contrat scolarisent proportionnellement davantage d'enfants dans l'enseignement préélémentaire que les écoles privées sous contrat (41,0% contre 34,3%) (2). Les élèves relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) accueillis en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont très peu présents dans le secteur privé.

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 252 800 élèves en 2016-2017, y compris dans des formations post-baccalauréat (3). Hors formations post-baccalauréat, 1 180 500 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 600 classes appartenant à 3 500 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 97,2% des élèves; la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (89,6%), ainsi que dans les formations professionnelles en lycée (93,4%) (4). À l'inverse, la part des élèves scolarisés hors contrat est bien plus importante pour le CAP en un an (71%).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Écoles et établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT - Le contrat, au sens de la loi Debré (n°59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'Éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT HORS CONTRAT - L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n°98-1165 du 18 décembre 1998.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

- Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Le premier degré privé à la rentrée 2016 selon le contrat d'école souscrit

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 764	35 658	899 524
<i>dont classes hors contrat</i>	<i>274</i>	<i>5 121</i>	
Privé hors contrat	605	2 313	34 095
Total	5 369	37 971	933 619

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Nombre d'élèves dans le premier degré privé à la rentrée 2016 selon le contrat d'école souscrit

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	308 657	13 989	322 646	95,7
Élémentaire	587 655	20 082	607 737	96,7
ASH	3 212	24	3 236	99,3
Total premier degré	899 524	34 095	933 619	96,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

1. Y compris les 5 121 élèves dans les classes hors contrat (30 en ASH, 3 239 en préélémentaire et 1 852 en élémentaire).

3 Le second degré privé à la rentrée 2016 selon le contrat d'établissement souscrit

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 660	25 859	689 742	1 660	25 859	689 742
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>11</i>	<i>22</i>	<i>379</i>	<i>11</i>	<i>22</i>	<i>379</i>
	Hors contrat (HC)	178	694	7 899	178	694	7 899
	Total	1 838	26 553	697 641	1 838	26 553	697 641
LP	Sous contrat	380	4 709	85 730	380	4 800	87 586
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>6</i>	<i>28</i>	<i>288</i>	<i>9</i>	<i>33</i>	<i>361</i>
	Hors contrat (HC)	221	864	8 191	244	1 263	12 541
	Total	601	5 573	93 921	624	6 063	100 127
LEGT (y c. LPO)	Sous contrat	860	14 478	377 419	868	16 961	440 370
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>12</i>	<i>23</i>	<i>285</i>	<i>26</i>	<i>49</i>	<i>845</i>
	Hors contrat (HC)	164	1 018	11 330	184	1 269	14 493
	Total	1 024	15 496	388 749	1 052	18 230	454 863
EREA	Sous contrat	1	13	207	1	13	207
Tous types	Sous contrat	2 901	45 059	1 153 098	2 909	47 633	1 217 905
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>29</i>	<i>73</i>	<i>952</i>	<i>46</i>	<i>104</i>	<i>1 585</i>
	Hors contrat (HC)	563	2 576	27 420	606	3 226	34 933
	Ensemble	3 464	47 635	1 180 518	3 515	50 859	1 252 838

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© DEPP

Lecture : parmi les 1 660 collèges privés sous contrat, 11 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 22 et scolarisent 379 élèves.

4 Nombre d'élèves du second degré privé à la rentrée 2016 selon le contrat d'établissement souscrit

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Formations en collège	Sixième	176 641	2 817	179 458	98,4
	Cinquième	173 575	2 754	176 329	98,4
	Quatrième	169 416	2 537	171 953	98,5
	Troisième	171 814	2 451	174 265	98,6
	Total sixième à troisième	691 446	10 559	702 005	98,5
	Autres (ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.)	3 333	96	3 429	97,2
	Segpa	4 323	2	4 325	100,0
	Total formations en collège	699 102	10 657	709 759	98,5
	Formations professionnelles en lycée	CAP en 1 an	845	2 074	2 919
Première année de CAP en 2 ans		9 302	1 086	10 388	89,5
Deuxième année de CAP en 2 ans		8 333	1 187	9 520	87,5
Total CAP		18 480	4 347	22 827	81,0
Seconde professionnelle		35 681	1 511	37 192	95,9
Première professionnelle et première année BMA		36 555	1 663	38 218	95,6
Terminale professionnelle et deuxième année BMA		33 978	1 378	35 356	96,1
Total baccalauréat professionnel		106 214	4 552	110 766	95,9
Autres formations pro de niveau IV et V		1 611	69	1 680	95,9
ULIS en formations professionnelles en lycée		814	-	814	100,0
Total formations professionnelles en lycée	127 119	8 968	136 087	93,4	
Formations générales et technologiques en lycée	Seconde	116 190	2 413	118 603	98,0
	Première	109 485	2 539	112 024	97,7
	Terminale	101 146	2 843	103 989	97,3
	ULIS en formations GT en lycée	56	-	56	100,0
	Total formations GT en lycée	326 877	7 795	334 672	97,7
	Total second degré	1 153 098	27 420	1 180 518	97,7
Formations post-baccalauréat	64 807	7 513	72 320	89,6	
Ensemble	1 217 905	34 933	1 252 838	97,2	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. Y compris 1 721 élèves dans les classes hors contrat (390 dans les formations en collège, 359 dans les formations professionnelles en lycée, 203 dans les formations générales et technologiques en lycée, et 769 dans les formations post-bac).

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ public de France métropolitaine et des DOM, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 17,9 pour les écoles maternelles et de 7,8 pour les écoles élémentaires (1). Les établissements publics du second degré sont mieux dotés : en 2016-2017, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 3,6 dans les collèges, 2,4 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) et 1,8 dans les lycées professionnels (LP) (2).

Les écoles et collèges numériques ont bénéficié de moyens spécifiques pour leur équipement. On y compte respectivement 6,8 et 2,9 élèves par ordinateur. Il y a deux fois plus d'ordinateurs portables pour les collégiens des établissements numériques que pour ceux de l'ensemble des collèges (7,1 contre 14,5 élèves par ordinateur portable).

La proportion de classes mobiles la plus haute se trouve dans les écoles élémentaires (3,0 pour 1 000 élèves, 4,0 pour les écoles numériques). Dans le second degré, les classes mobiles sont rares. Les collèges numériques eux-mêmes en ont très peu (2,2 pour 1 000 élèves) (1) (2).

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) se situe entre 11,9 et 18,5 pour 1 000 élèves dans le second degré, et jusqu'à 20,3 dans les collèges numériques. Dans le premier degré, il est plus réduit : 12,4 dans les écoles élémentaires, et quasiment inexistant (2,7) dans les écoles maternelles. Le nombre de vidéoprojecteurs est également plus élevé dans le second degré (entre 40,1 et 59,1 pour 1 000 élèves) que dans le premier (12,5 pour 1 000 élèves pour les écoles élémentaires et 4,9 pour 1 000 élèves pour les écoles maternelles).

Les projets d'écoles incluent un volet numérique dans plus de sept écoles élémentaires sur dix. Dans le second degré, c'est le cas dans plus de neuf établissements sur dix.

81,8% des écoles élémentaires et plus de 98,6% des EPLE utilisent un dispositif de filtrage de l'accès internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, un tiers des écoles élémentaires disposent d'un débit supérieur à 2 048 kb/s. Dans le second degré, 62,0% des LEGT, 49,6% des LP et 37,6% des collèges (45,4% pour les collèges numériques) ont un débit global de connexion à Internet supérieur à 10 Mb/s.

55,1% des écoles maternelles et près de huit écoles élémentaires sur dix disposent d'un accès à Internet dans plus de la moitié de leurs salles de classe. Dans le second degré, c'est plus de neuf établissements sur dix qui sont concernés.

LES ÉQUIPEMENTS TICE - Les données sur les équipements en technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 25 mars 2016 et le 20 juin 2017.

LES ÉCOLES ET COLLÈGES NUMÉRIQUES - Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le Président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles) ainsi que d'un accompagnement associé.

EPLE - Établissement public local d'enseignement.

TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF (TNI) - Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

CLASSE MOBILE - Meuble roulant contenant divers éléments multimédias (terminaux mobiles pour les élèves et l'enseignant, imprimante, borne d'accès wifi, logiciels de sécurité, etc.) et permettant de les déplacer d'une salle de classe à l'autre. Les terminaux sont reliés entre eux et au réseau de l'établissement.

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INTERNET ET DES TIC - Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-MESRI-DNE, système d'information sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

1 Les TICE dans les écoles publiques en 2016-2017

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles numériques
Nombre d'écoles existantes	14 457	31 422	2 032
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	12 638	28 273	1 791
Pourcentage d'écoles répondantes	87,4	90,0	88,1
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'élèves par ordinateur	17,9	7,8	6,8
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	44,8	16,7	13,0
Nombre d'élèves par ordinateur portable	60,7	17,5	15,5
Nombre de classes mobiles pour 1 000 écoliers	0,4	3,0	4,0
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TBI/TNI)	4,9	12,5	12,0
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	2,7	12,4	11,0
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet numérique	42,3	71,2	77,1
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	51,7	81,8	87,6
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	33,0	75,5	77,5
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	22,9	56,8	58,2
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 et 2 048 Kb/s	54,3	55,5	49,7
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 2 048 Kb/s et 10 Mb/s	24,7	28,0	34,3
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mb/s	5,5	5,5	6,6
Pourcentage d'écoles où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	55,1	78,1	75,5
Pourcentage d'écoles disposant d'une salle en dehors des salles de classe où l'accès Internet est possible pour les élèves	27,3	56,7	68,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2016-2017

	Collèges	dont collèges numériques	LEGT	dont LPO	LP
Nombre d'établissements existants	5 292	1 637	1 587	675	851
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 419	1 358	1 274	558	651
Pourcentage d'établissements répondants	83,5	83,0	80,3	82,7	76,5
Équipements à usage pédagogique					
Nombre d'élèves par ordinateur	3,6	2,9	2,4	2,2	1,8
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	6,2	4,7	4,3	4,0	3,1
Nombre d'élèves par ordinateur portable	14,5	7,1	26,0	25,4	17,7
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	1,5	2,2	0,9	0,8	1,5
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	40,1	38,5	42,2	44,0	59,1
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	18,5	20,3	11,9	12,5	17,5
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	93,1	95,1	90,2	90,3	91,0
Accès à Internet et sécurité					
Pourcentage d'EPLE utilisant un dispositif de filtrage	98,8	98,8	98,6	99,1	98,6
Pourcentage d'EPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet	98,3	98,4	99,0	99,1	97,9
Pourcentage d'EPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	97,1	97,2	97,7	98,2	96,5
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit entre 2 et 10 Mb/s	50,8	45,5	32,8	34,9	43,4
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit entre 10 et 50 Mb/s	31,4	36,6	53,1	49,9	43,4
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit supérieur ou égal à 50 Mb/s	6,2	8,8	8,9	9,2	6,2
Pourcentage d'EPLE où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	94,5	94,0	93,1	91,4	92,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2016, 7 742 établissements ont été recensés dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 79). Parmi eux, 854 établissements sont regroupés en 425 cités scolaires (1). Au total, on dénombre 7 313 ensembles immobiliers, 6 888 étant composés d'un seul établissement.

Ces ensembles occupent une surface cadastrale d'environ 163,5 millions de m², dont 43,0 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 26,3% (2).

La surface plancher totale représente 81,0 millions de m², dont 77,9 millions pour les bâtiments principaux et 0,4 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (garage, chaufferie, etc.) ou non (préau, garage à vélos, etc.).

La surface développée moyenne par élève s'élève à 17,5 m² en 2016 et varie de 15,1 m² dans les collèges à 31,7 m² dans les lycées professionnels (LP) (3).

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 30,5% de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et seulement 24,8% antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 79,7% (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90% dans 31,2% des établissements et même plus de 100% dans 10,0% d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,1%) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (93,3%). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

21,7% des ensembles immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,7%) et lycées (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et les trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (63,6%) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes ou plus des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,7%).

95,0% des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

ENSEMBLE IMMOBILIER - L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

SURFACE BÂTIE - Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

SURFACE NON BÂTIE - Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

SURFACE PLANCHER - Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert (sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m), calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escaliers et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménagés, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments (y compris pour le stockage des déchets).

CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR L'ENSEIGNEMENT - Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

INTERNAT - Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

REMARQUE

Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau (1) peut être légèrement différent de celui affiché dans la fiche 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques et d'une comptabilisation différente des annexes.

1 Répartition du nombre d'établissements en 2016-2017

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	Nombre de cités scolaires
Nombre d'établissements hors cité scolaire	5 034	1 178	676	6 888	
Nombre d'établissements en cité scolaire	260	413	181	854	425
Nombre total d'établissements	5 294	1 591	857	7 742	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

Lecture : en 2016, on recense 7 742 établissements dans le second degré public, répartis entre 6 888 établissements hors cité scolaire et 854 en cité scolaire.

Ces 854 établissements en cité scolaire correspondent à 260 collèges, 413 LEGT et 181 LP et sont regroupés en 425 cités scolaires.

Les 6 888 établissements hors cité scolaire correspondent à 5 034 collèges, 1 178 LEGT et 676 LP.

2 Surfaces en 2016-2017

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface cadastrale (2)	82 304,6	42 664,1	17 853,5	20 668,3	163 490,5
dont surfaces non-bâties :	60 925,4	31 387,9	12 591,5	15 690,2	120 595,1
- cours de récréation	14 099,7	6 151,0	2 052,8	2 970,8	25 274,4
- parkings découverts	8 214,3	4 108,2	1 942,5	2 369,0	16 634,0
- aires sportives découvertes	6 141,9	3 125,6	951,7	1 908,3	12 127,5
- espaces verts	31 853,6	17 663,7	7 501,3	8 342,1	65 360,7
- autres	619,6	339,7	143,8	100,0	1 203,1
dont surfaces bâties	21 302,4	11 379,3	5 312,4	5 045,0	43 027,7
Taux d'encombrement (%) (3)	25,9	26,7	29,8	24,4	26,3
Surfaces plancher (2)	36 996,6	23 656,8	9 129,1	11 167,5	80 950,0
dont : surface plancher des bâtiments principaux	35 199,6	22 911,0	8 850,1	10 899,9	77 860,4
surface des bâtiments démontables	172,6	141,5	43,6	56,2	413,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire
2. Surfaces en milliers de m².
3. Surface bâtie/surface cadastrale.

3 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2016-2017

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²) (2)	15,1	18,3	31,7	18,9	17,5
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	24,8	46,0	36,6	63,1	37,7
Construits de 1970 à 1979	30,5	11,9	22,3	16,4	22,1
Construits de 1980 à 1989	11,1	9,4	14,0	4,6	10,0
Construits de 1990 à 1999	15,1	21,3	14,7	9,7	16,1
Construits de 2000 à 2009	13,1	7,5	8,8	3,7	9,7
Construits depuis 2010	5,5	3,8	3,6	2,6	4,4
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (3) (%)					
Taux moyen d'occupation	78,2	84,5	71,1		79,7
Part des établissements occupés à plus de 90 %	29,1	46,6	16,5		31,2
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,7	98,6	99,4	98,5	98,1
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	97,2	77,0	91,9	93,7	93,3
Nombre d'élèves par place en CDI (4)	12,7	15,2	10,1	10,5	13,5
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,7	54,6	55,5	74,2	21,7
Taux d'occupation des lits	63,6	84,7	79,3	83,0	82,0
Part des lits destinés aux filles	46,1	47,3	36,4	47,2	44,7
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,8	96,3	91,6	99,3	95,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire.
2. Surface développée : surface plancher totale.
3. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.
4. CDI : centre de documentation et d'information.

DÉFINITIONS

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, les lycéens ont un avis très positif sur le climat scolaire de leur établissement : 94 % s'y sentent bien (1). Tout comme les collégiens, les griefs les plus fréquents concernent les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 35 % à les trouver injustes (contre 25 % pour les filles). Le climat paraît moins bon pour les élèves de lycées professionnels (LP). Chez ces derniers, 85 % déclarent bien apprendre dans leur lycée, soit 7 points de moins que dans les lycées généraux et technologiques (LEGT); l'écart est de 10 points pour l'opinion concernant l'ambiance entre les élèves. Les élèves de LP sont 88 % à déclarer qu'il n'y a pas de violence dans l'établissement contre 97 % en LEGT. En revanche, la différence est plus faible en ce qui concerne les relations avec les adultes, dont les enseignants et l'opinion sur les notes.

Les vols de fournitures scolaires, l'ostracisme, les surnoms désagréables et les insultes sont les atteintes les plus courantes (2). Moins de 2 % des élèves déclarent des faits de violence graves tels que le racket ou les menaces ou les blessures par armes. Les violences physiques sont beaucoup moins nombreuses que pour les collégiens. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (bousculades, coups), les filles par la mise à l'écart ou le sentiment d'humiliation.

Un indicateur de climat scolaire et un indicateur de victimation (voir « Définitions ») ont été créés pour synthétiser les réponses données par les élèves (3). Globalement, les élèves de LP ont une opinion moins favorable du climat scolaire : 68 % ont donné au moins 13 réponses positives sur 17 contre 83 % en LEGT. Les garçons ont aussi une opinion un peu moins favorable avec 77 % qui ont donné au moins 13 réponses positives contre 80 % des filles. L'indicateur de victimation a été créé en combinant les violences psychologiques et physiques. Les trois quarts des élèves ne connaissent pas de victimation. Cependant, 5 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation allant d'une multivictimation modérée à du harcèlement. Cette situation est deux fois plus présente chez les élèves en LP (8 % contre 4 % pour les autres établissements).

L'ENQUÊTE NATIONALE DE VICTIMATION - L'enquête nationale de victimation auprès des lycéens a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. Elle s'est déroulée au printemps 2015, sur un échantillon de 30 000 élèves scolarisés dans 300 lycées publics et privés sous contrat, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM), avec un taux de réponse de 52 %. C'est un outil de mesure permettant de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires en s'adressant directement aux élèves. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. Cette enquête est, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13) et des précédentes enquêtes de victimation au collège (RERS 2015, fiche 2.12), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire. Le questionnaire, totalement anonyme et confidentiel, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du conseil national de l'information statistique (CNIS) et le label d'intérêt général et de qualité statistique.

LE CLIMAT SCOLAIRE - L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux 17 questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 17 et a été catégorisé en 4 modalités : de 0 à 4 réponses positives, de 5 à 8 réponses positives, de 9 à 12 réponses positives et de 13 à 17 réponses positives.

LA VICTIMATION - L'indicateur de victimation est issu de la synthèse de huit faits de violences. Pour la violence psychologique, cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom désagréable souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis à l'écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté au moins trois fois et avoir été humilié. Pour les violences physiques, trois situations ont été repérées : avoir été bousculé au moins deux fois, avoir été frappé au moins deux fois, avoir été la cible d'un lancer d'objet au moins deux fois. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation (entre 1 et 2 faits de violence), une victimation modérée (entre 3 et 4 faits de violence) et une forte victimation assimilée à du harcèlement (5 faits de violence ou plus).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.50 ; 14.39 ; 13.26 ; 11.14.

- Pour les enquêtes de climat scolaire et de victimation dans les collèges : voir RERS de 2012 à 2015, fiche 2.12.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans les lycées au printemps 2015, en %.

	Ensemble	Sexe		Type de lycée		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son lycée	94,4	95,0	93,9	90,0	95,8	94,9
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	89,2	86,5	91,9	82,0	92,0	89,3
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	88,8	90,5	87,1	85,5	89,4	90,1
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	92,4	91,2	93,5	89,8	93,5	92,1
Les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) sont agréables ou plutôt agréables	78,9	79,6	78,1	73,1	80,9	79,4
Les relations avec la vie scolaire sont bonnes ou très bonnes	87,9	87,8	88,0	87,4	87,7	88,5
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	90,0	90,6	89,4	90,3	90,7	88,6
Pas du tout ou pas beaucoup de violence au lycée	94,5	94,7	94,3	87,7	97,4	94,3
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le lycée	89,8	91,9	87,7	84,8	92,1	89,2
Les punitions données sont très ou plutôt justes	70,1	75,0	65,2	60,0	73,5	71,0
N'a jamais été puni dans l'année	52,2	61,1	43,3	42,9	55,3	53,3
Trouve que les notes sont très justes ou plutôt justes	86,5	89,0	84,0	87,0	85,4	87,7
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le lycée	94,9	94,5	95,4	90,1	96,9	94,7
Jamais d'absence due à la violence	96,7	95,9	97,6	94,5	97,5	97,0
Jamais d'absentéisme	58,4	62,0	54,7	54,0	61,3	56,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du lycée	82,6	79,8	85,5	80,2	84,7	80,7
En sécurité dans les transports scolaires	84,1	79,7	88,6	81,2	85,3	84,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

Lecture : 94,4 % des élèves ont déclaré se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur lycée.

© DEFP

2 Proportions d'élèves déclarant des violences dans les lycées au printemps 2015, en %.

	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Vol de fournitures scolaires	33,2	30,1	36,3	34,4	32,0	34,2
Mise à l'écart	30,6	37,0	24,1	28,4	31,5	30,3
Surnom désagréable	28,7	27,1	30,3	32,4	27,3	28,6
Insulte	22,1	22,6	21,7	26,7	20,0	22,7
Moquerie de la bonne conduite en classe	18,4	18,3	18,6	20,6	16,9	19,6
Sentiment d'humiliation	14,0	16,6	11,4	12,9	14,1	14,5
Vol d'objets personnels	13,5	13,8	13,3	17,6	12,0	13,5
Bousculade	9,9	9,1	10,8	12,6	8,9	9,9
Injurié(e) ou moqué(e) par téléphone	8,6	9,8	7,4	9,3	8,8	8,2
Menace	7,9	7,4	8,4	10,7	6,5	8,3
Injurié(e) ou moqué(e) sur un réseau social	7,5	8,0	7,0	7,8	7,6	7,2
Cible de lancers d'objets	6,1	4,5	7,7	9,3	4,7	6,4
Vol d'argent	6,1	5,9	6,3	8,9	5,1	5,9
Dégradation accessoires personnels	4,5	3,4	5,6	6,0	4,0	4,3
Victime de photos diffusées sur internet	4,1	3,6	4,6	4,4	4,1	3,9
Coup	3,7	2,5	4,9	5,5	3,0	3,7
Menace avec armes	1,7	0,8	2,6	2,6	1,3	1,7
Racket	1,7	0,9	2,3	2,3	1,2	1,8
Blessure par arme	0,9	0,4	1,3	1,5	0,6	0,9
Injurié(e) ou moqué(e) par mail	0,7	0,5	0,8	1,0	0,5	0,8
Témoins d'insulte homophobe	30,2	32,0	28,4	24,9	30,7	32,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

Lecture : 33,2 % des élèves ont déclaré un vol de fournitures scolaires.

© DEFP

3 Indicateurs de climat scolaire et de victimation selon le sexe et le type d'établissement, en %.

	Ensemble	Sexe		Type de lycée		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Indicateur de climat scolaire (1)						
De 0 à 4 réponses positives	0,4	0,3	0,6	0,7	0,3	0,5
De 5 à 8 réponses positives	2,5	2,2	2,9	5,4	1,5	2,4
De 9 à 12 réponses positives	18,4	17,3	19,5	25,8	15,4	18,5
De 13 à 17 réponses positives	78,7	80,2	77,1	68,3	82,8	78,6
Indicateur de victimation						
Absence de victimation	74,0	72,7	75,3	71,2	75,5	73,3
Faible victimation	20,6	22,0	19,2	20,7	19,9	21,7
Victimation modérée	4,1	4,4	3,8	5,5	3,8	3,7
Forte victimation - harcèlement	1,4	1,0	1,7	2,7	0,9	1,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

1. Voir « Définitions ».

Lecture : 80,2 % des filles ont déclaré au moins 13 réponses positives sur les 17 questions concernant le climat scolaire.

1,0 % des filles ont déclaré une forte multivictimation contre 1,7 % des garçons.

© DEFP

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2015-2016, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'établit à 12,8 incidents pour 1 000 élèves (1), un chiffre comparable à celui de 2014-2015.

Dans la continuité des années précédentes, le degré d'exposition aux incidents graves diffère sensiblement selon le type d'établissement. Ainsi, les lycées professionnels (LP) sont les plus affectés, comptant 22,5 incidents pour 1 000 élèves. Parallèlement, on dénombre 13,5 incidents pour 1 000 élèves en collège, et 5 incidents pour 1 000 élèves en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycée polyvalent (LPO).

Quel que soit leur type, une forte proportion d'établissements ne signalent aucun incident grave au cours d'un trimestre (2). Au deuxième trimestre 2015-2016, c'est le cas de 53% des LEGT et LPO et 45% des collèges : ces proportions sont en hausse statistiquement significative par rapport à la mise en place de l'enquête en 2007-2008. Durant ce même trimestre, 33% des LP ne déplorent aucun incident grave, comme au deuxième trimestre de l'année 2007-2008.

Les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentant 80,4% des faits (3). Les atteintes aux biens concentrent 8,2% des faits, et les autres types d'atteintes 11,4%. Les violences verbales représentent 41,8% des faits, et les violences physiques 30,9%. Ces proportions sont comparables à celles de l'an passé. La hausse constatée des autres types d'atteinte par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées (voir « Définitions »). La part de la consommation de stupéfiants est en baisse d'un point par rapport à l'année précédente et retrouve son niveau d'il y a trois ans, à 2,8%. En revanche, les incidents concernant le port d'armes blanches ou d'objets dangereux voient leur part augmenter pour atteindre 3,2%.

L'ENQUÊTE STATISTIQUE SIVIS - Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le conseil national de l'information statistique (CNIS), qui a renouvelé la délivrance de ce label en 2014.

Un échantillon de 3 300 EPLE du secteur public est interrogé, ainsi que 300 établissements du secteur privé. Toutefois, les chiffres publiés concernent le secteur public uniquement, en raison de la fragilité des résultats observés sur le privé.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, situation de harcèlement, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité, car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. La nomenclature 2010-2011 comptabilise désormais la consommation d'alcool, les suicides et tentatives de suicide. Enfin, depuis la rentrée 2011, les situations de harcèlement sont repérées.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête Sivis.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.30 ; 15.49 ; 14.38 ; 13.32 ; 12.18.

1 Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

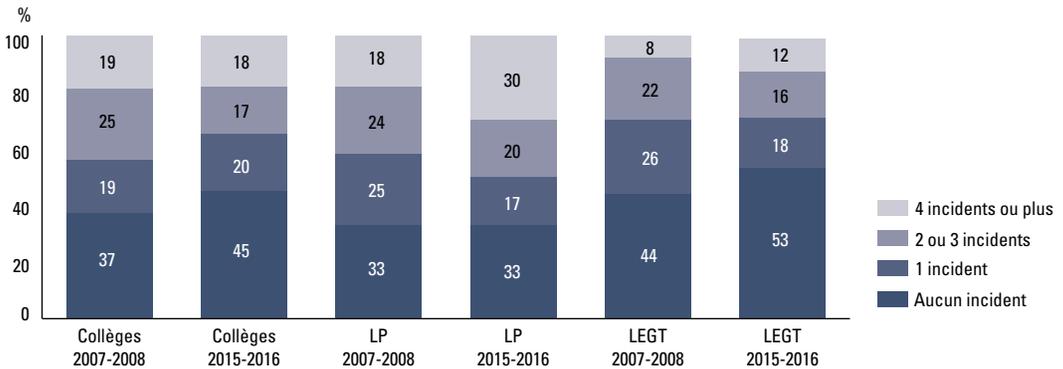
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3	13,6	12,4	13,5
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0	25,3	24,2	22,5
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT et LPO)	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6	4,5	5,3	5,0
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4	13,1	12,4	12,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public (2).**

© DEFP

- Établissements publics locaux d'enseignement.
- La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1000 élèves.

2 Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement, décembre 2007-février 2008 et décembre 2015-février 2016.



© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2015-2016, second degré, Public (1).**

- La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2015-2016 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement.
- Lecture :** 45 % des collèges n'ont déclaré aucun incident entre décembre 2015 et février 2016.

3 Les incidents graves selon leur nature, en %.

Types d'incident grave (1)	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6	80,7	79,9	79,2	79,0	80,4
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2	30,0	30,9
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7	42,0	41,8
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0	1,7	2,0
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4	2,6	2,7
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1	2,0	2,1
Happy slapping(2)	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9	9,1	8,5	8,2
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9	4,5	4,2
Dommages aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1	3,3	3,5
Dommages aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1	0,7	0,5
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2	11,7	12,5	11,4
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1	3,8	2,8
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1	0,9	1,2
Port d'arme blanche ou d'objet dangereux (3)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6	2,6	3,2
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Intrusions sans violence (3)			2,1	2,0	1,5	1,4	1,9	2,4	1,8
Consommation d'alcool (3)				2,6	2,3	1,8	2,0	2,1	1,7
Suicide et tentative de suicide (3)				0,8	0,4	0,6	0,9	0,5	0,6
Autres types de fait (3)		0,8	0,8						
Total	100,0								

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public (4).**

© DEFP

- À partir de la rentrée 2011, une situation de harcèlement constitue un critère de gravité suffisant pour qu'un acte de violence soit comptabilisé. Les actes dont le seul critère de gravité est le harcèlement représentent 5,5 % des actes en 2015-2016, les violences physiques étant surreprésentées.
- Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.
- La modalité « Autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicide ne sont pris en compte que depuis la rentrée 2010.
- La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.

DÉFINITIONS

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, en France métropolitaine et dans les DOM, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir « Définitions ») s'élève à 4,5% en moyenne sur l'année. Elle évolue de 3,0% à 5,1% entre les mois de septembre et d'avril. Tous types d'établissement confondus, le taux d'absentéisme augmente entre septembre et mars, avec de légères baisses en décembre et février, mois plus impactés par les vacances (1).

En matière d'absentéisme, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2015-2016 s'élève à 5,1%. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 13,8%. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège se situe à 2,8%.

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2016 (le mois de janvier, situé en milieu d'année scolaire et comprenant peu de variation d'une année à l'autre de son nombre de jours travaillés, est retenu comme mois de référence), la moitié des établissements présentent moins de 2,1% d'élèves absents (2). Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme dépasse 13,2% dans 10% d'entre eux. Cela représente 119 400 élèves sur une totalité de 235 100 absents dans le mois, soit 50,8% d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 4,0% d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 7,2% et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9%.

Depuis six ans, le taux d'absentéisme sur l'ensemble des établissements reste stable autour de 5% (3).

En raison de la totalité de leurs absences, qu'elles soient justifiées ou non, l'ensemble des élèves perd 6,4% de temps d'enseignement, en moyenne (voir « Définitions »). Cette proportion d'heures perdues pour absence des élèves dépasse 6% pour le mois de décembre et tous les mois suivants (4). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collégiens perdent en moyenne 5,2% d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les élèves des LEGT en perdent 6,9% et ceux des LP 12,8%.

L'ENQUÊTE - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) réalise depuis 2010 une enquête sur l'absentéisme des élèves auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM. Les résultats présentés s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2015 à avril 2016.

UN ÉLÈVE EST CONSIDÉRÉ COMME ABSENTÉISTE dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

UNE ABSENCE EST NON JUSTIFIÉE à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

LE SEUIL DE QUATRE DEMI-JOURNÉES D'ABSENCES NON JUSTIFIÉES PAR MOIS a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT PERDU est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences – justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.06 ; 16.11 ; 15.05 ; 14.02, 13.01.

1 Proportion moyenne d'élèves absents en 2015-2016, en %.

	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015	Janvier 2016	Février 2016	Mars 2016	Avril 2016	Moyenne 2015-2016
Collège	1,8	1,5	2,8	2,5	3,5	2,5	4,4	3,1	2,8
LEGT	3,0	2,7	4,7	3,9	5,6	4,2	10,6	6,1	5,1
LP	11,2	10,0	15,0	11,8	15,7	11,9	20,1	14,6	13,8
Ensemble	3,0	2,6	4,5	3,8	5,3	3,9	7,8	5,1	4,5

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 3,0 % en septembre 2015 à 5,1 % en avril 2016.

2 Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2016, en %.

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,4	1,3	4,0	8,0
LEGT	1,1	3,3	7,2	14,1
LP	4,1	9,0	20,6	35,1
Ensemble	0,5	2,1	5,9	13,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

Lecture : en janvier 2016, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,5 % d'élèves absents.

la moitié des établissements (médiane) ont moins de 2,1 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 5,9 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 13,2 % d'élèves absents.

3 Évolution de la proportion d'élèves absents au mois de janvier, en %.

	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016
Collège	3,2	3,2	2,7	2,8	3,3	3,2	3,5
LEGT	7,0	6,1	5,7	6,4	5,4	5,9	5,6
LP	20,0	14,3	15,0	14,8	12,9	14,2	15,7
Ensemble	6,0	5,2	4,8	4,9	4,7	5,0	5,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

Lecture : pour l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents est de 6,0 % en janvier 2010 et de 5,3 % en janvier 2016.

4 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %.

	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015	Janvier 2016	Février 2016	Mars 2016	Avril 2016	Moyenne 2015-2016
Collège	3,0	3,8	4,3	5,7	5,7	6,5	5,9	6,8	5,2
LEGT	3,8	5,4	5,7	7,2	7,3	8,0	8,1	9,9	6,9
LP	7,1	9,1	13,9	10,5	15,0	16,3	15,8	14,7	12,8
Ensemble	3,6	4,7	5,6	6,5	7,1	7,9	7,4	8,3	6,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences, tous motifs confondus, varie de 3,6 % en septembre 2015 à 8,3 % en avril 2016.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 364 collèges publics sont en REP+ en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces établissements scolarisent 6,9% des collégiens du secteur public (177 800 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,4% pour l'académie de Dijon et 13,4% pour celle d'Aix-Marseille. Dans les DOM, 32,9% des collèges sont en REP+ contre 5,8% en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 4,6% en Guadeloupe et 41,3% à Mayotte et même 95,7% en Guyane. En effet, tous les collèges publics guyanais sauf un sont en REP+ depuis la rentrée 2016.

On dénombre 2 470 écoles publiques REP+ à la rentrée 2016. Elles accueillent 7,8% des écoliers (459 900 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en REP+ oscille entre 15,0% pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,4% pour celle de Rennes. Dans les DOM, 36,6% des écoliers sont dans une école REP+ contre 6,4% en France métropolitaine. Dans les écoles d'outre-mer, 36,1% des élèves de maternelle et 36,8% des élèves d'élémentaire sont en REP+, contre respectivement 7,0% et 6,0% dans les écoles métropolitaines.

Comme attendu, les collégiens des REP+ sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (74,1%) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,8% dans les établissements hors éducation prioritaire (2). Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 19,0% des élèves issus des écoles en REP+ sont en retard à l'entrée en sixième contre 8,5% hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateurs (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 13.07 ; 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n°61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges en REP+ à la rentrée 2016 dans le secteur public

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau maternelle		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	5	3,6	1 694	3,5	35	4 551	4,5	1 882	5,0	2 669	4,2
Grenoble	4	1,6	1 450	1,1	29	4 178	1,4	1 738	1,6	2 440	1,3
Lyon	21	10,0	10 480	9,1	149	32 511	11,2	13 832	12,1	18 679	10,5
Auvergne-Rhône-Alpes	30	5,1	13 624	4,7	213	41 240	5,9	17 452	6,6	23 778	5,5
Besançon	4	3,7	1 931	4,1	28	4 345	4,1	1 748	4,4	2 597	3,8
Dijon	1	0,6	239	0,4	8	1 054	0,8	466	0,9	588	0,7
Bourgogne-Franche-Comté	5	1,9	2 170	1,9	36	5 399	2,2	2 214	2,5	3 185	2,1
Bretagne (Rennes)	1	0,5	437	0,5	5	763	0,4	329	0,4	434	0,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4,3	3 644	3,4	65	10 387	4,5	4 497	5,3	5 890	4,1
Corse	1	3,4	218	1,8	5	774	3,1	294	3,2	480	3,1
Nancy-Metz	9	4,1	3 076	3,4	47	7 433	3,6	3 021	4,0	4 412	3,4
Reims	10	7,7	4 010	7,8	58	9 040	7,7	3 808	8,6	5 232	7,1
Strasbourg	12	8,1	6 436	8,6	85	17 619	10,3	7 044	11,0	10 575	9,9
Grand Est	31	6,2	13 522	6,2	190	34 092	6,9	13 873	7,5	20 219	6,6
Amiens	13	7,5	6 400	7,8	111	16 040	8,6	6 684	9,5	9 356	8,1
Lille	41	12,5	16 573	10,6	294	48 818	13,1	20 257	13,6	28 561	12,6
Hauts-de-France	54	10,8	22 973	9,6	405	64 858	11,6	26 941	12,3	37 917	11,1
Créteil	34	9,6	19 108	9,8	255	53 493	11,0	21 460	11,4	32 033	10,8
Paris	4	3,5	1 581	2,8	28	4 773	3,7	1 935	3,8	2 838	3,6
Versailles	24	5,6	11 326	4,8	174	32 131	5,5	13 158	5,8	18 973	5,3
Île-de-France	62	6,9	32 015	6,5	457	90 397	7,5	36 553	7,8	53 844	7,3
Caen	3	2,1	865	1,6	10	1 774	1,6	790	1,8	984	1,4
Rouen	14	8,4	4 327	5,4	73	11 373	6,5	4 797	7,2	6 576	6,0
Normandie	17	5,5	5 192	3,9	83	13 147	4,5	5 587	5,1	7 560	4,2
Bordeaux	3	1,2	1 151	0,9	20	3 287	1,2	1 421	1,4	1 866	1,1
Limoges	2	2,6	618	2,2	15	1 855	3,3	768	3,7	1 087	3,0
Poitiers	4	2,5	1 430	2,1	31	3 818	2,7	1 621	3,1	2 197	2,4
Nouvelle-Aquitaine	9	1,8	3 199	1,5	66	8 960	1,9	3 810	2,2	5 150	1,7
Montpellier	16	7,9	7 870	7,4	117	19 959	8,4	7 987	9,2	11 972	8,0
Toulouse	5	2,1	2 009	1,8	40	6 480	2,6	2 968	3,2	3 512	2,3
Occitanie	21	4,8	9 879	4,5	157	26 439	5,5	10 955	6,1	15 484	5,1
Pays de la Loire (Nantes)	12	4,8	3 316	3,0	69	10 807	4,2	4 849	5,0	5 958	3,7
Aix-Marseille	33	15,7	14 977	13,4	220	39 329	15,0	15 750	15,9	23 579	14,4
Nice	6	4,2	2 831	3,5	53	10 334	5,7	4 311	6,4	6 023	5,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	11,1	17 808	9,2	273	49 663	11,2	20 061	12,0	29 602	10,7
France métropolitaine	292	5,8	127 997	5,3	2 024	356 926	6,4	147 415	7,0	209 511	6,0
Guadeloupe	3	6,4	1 154	4,6	17	2 418	5,5	887	5,6	1 531	5,4
Guyane	30	96,8	19 543	95,7	157	39 638	96,4	14 016	96,3	25 622	96,4
Martinique	9	20,9	2 940	16,3	56	6 122	17,8	2 490	19,5	3 632	16,7
Mayotte	9	42,9	11 331	41,3	70	22 449	42,7	6 613	40,2	15 836	43,8
La Réunion	21	27,3	14 822	26,9	146	32 337	29,6	11 982	29,8	20 355	29,5
DOM	72	32,9	49 790	34,1	446	102 964	36,6	35 988	36,1	66 976	36,8
France métropolitaine + DOM	364	6,9	177 787	6,9	2 470	459 890	7,8	183 403	8,3	276 487	7,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, soit 15,7 % des collèges publics de l'académie. 14 977 collégiens sont scolarisés en REP+, soit 13,4 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 220 écoles sont en REP+, accueillant 39 329 élèves soit 15,0 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

© DEPP

2 Origine sociale et retard scolaire à la rentrée 2016, en %.

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,1	60,1	37,8	43,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,6	16,8	35,0	30,7
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	19,0	15,4	8,5	10,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

© DEPP

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2016, 731 collèges publics sont en REP en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces établissements scolarisent 14,0% des collégiens du secteur public (361 900 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP oscille entre 5,9% pour les académies de Clermont-Ferrand et Nice et 44,0% pour celle de Corse.

Dans les DOM, 27,9% des collèges sont en REP contre 13,2% en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 23,7% en Guadeloupe et 58,7% en Mayotte. La Guyane a la particularité d'avoir l'ensemble de ses collèges publics en REP+, sauf un, tout comme dans le premier degré depuis la rentrée 2016.

On dénombre 4 263 écoles publiques en REP à la rentrée 2016. Elles accueillent 12,2% des élèves (718 900 élèves). Dans le premier degré, la part des écoliers en REP est inférieure à 5,0% dans cinq académies (Poitiers, Clermont-Ferrand, Nice, Toulouse et Besançon) et supérieure à 20,0% dans trois d'entre elles (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 23,1% en Guadeloupe et 56,6% à Mayotte. Il n'y a aucune école guyanaise en REP. En France métropolitaine, 12,1% des élèves de maternelle et 11,0% des élèves d'élémentaire sont en REP, contre respectivement 28,5% et 28,6% dans les DOM.

Les collégiens des REP sont très massivement d'origine sociale défavorisée : six d'entre eux sur dix ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,8% dans les établissements hors éducation prioritaire (2). Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 15,4% des élèves issus des écoles en REP sont en retard à l'entrée en sixième contre 8,5% hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateurs (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 13.07 ; 09.09.

- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n°61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges en REP à la rentrée 2016 dans le secteur public

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau maternelle		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	6	4,3	2 849	5,9	32	3 745	3,7	1 333	3,6	2 412	3,8
Grenoble	25	10,2	14 139	10,9	137	25 005	8,3	10 076	9,0	14 929	7,9
Lyon	25	11,8	12 150	10,6	149	30 161	10,4	13 033	11,4	17 128	9,6
Auvergne-Rhône-Alpes	56	9,4	29 138	10,0	318	58 911	8,5	24 442	9,3	34 469	8,0
Besançon	12	11,0	6 290	13,3	42	5 240	4,9	2 150	5,4	3 090	4,6
Dijon	22	13,9	9 269	14,4	108	11 698	8,7	4 731	9,4	6 967	8,3
Bourgogne-Franche-Comté	34	12,7	15 559	13,9	150	16 938	7,0	6 881	7,7	10 057	6,6
Bretagne (Rennes)	16	7,6	5 783	6,3	84	12 882	6,4	5 474	7,1	7 408	5,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	20	8,7	8 390	7,9	90	16 150	7,0	6 431	7,6	9 719	6,7
Corse	10	34,5	5 280	44,0	70	8 743	35,1	3 282	35,8	5 461	34,7
Nancy-Metz	25	11,4	10 874	11,9	137	18 361	9,0	7 268	9,5	11 093	8,7
Reims	20	15,4	8 191	15,8	89	12 578	10,7	4 935	11,2	7 643	10,4
Strasbourg	9	6,0	5 032	6,8	40	9 685	5,7	3 793	5,9	5 892	5,5
Grand Est	54	10,8	24 097	11,1	266	40 624	8,3	15 996	8,7	24 628	8,0
Amiens	30	17,3	14 692	17,9	200	24 778	13,3	9 604	13,6	15 174	13,2
Lille	78	23,9	34 950	22,4	467	69 051	18,5	28 030	18,8	41 021	18,2
Hauts-de-France	108	21,6	49 642	20,8	667	93 829	16,8	37 634	17,1	56 195	16,5
Créteil	98	27,5	53 109	27,1	543	116 335	24,0	46 014	24,3	70 321	23,7
Paris	25	21,7	10 700	19,1	188	35 368	27,2	13 506	26,8	21 862	27,4
Versailles	73	17,1	38 796	16,4	480	100 013	17,0	41 067	18,0	58 946	16,4
Île-de-France	196	21,9	102 605	21,0	1 211	251 716	20,9	100 587	21,5	151 129	20,5
Caen	12	8,3	3 422	6,4	46	6 314	5,5	2 512	5,9	3 802	5,3
Rouen	31	18,7	12 316	15,4	147	21 880	12,4	8 802	13,3	13 078	12,0
Normandie	43	13,8	15 738	11,8	193	28 194	9,7	11 314	10,4	16 880	9,3
Bordeaux	31	12,0	13 945	11,2	271	30 700	11,3	11 802	11,8	18 898	10,9
Limoges	5	6,5	2 372	8,6	28	3 009	5,3	1 257	6,1	1 752	4,9
Poitiers	10	6,3	4 241	6,3	36	5 612	3,9	2 241	4,3	3 371	3,7
Nouvelle-Aquitaine	46	9,3	20 558	9,4	335	39 321	8,3	15 300	8,9	24 021	8,0
Montpellier	16	7,9	8 054	7,5	83	13 678	5,8	5 415	6,2	8 263	5,5
Toulouse	15	6,3	6 807	6,1	92	11 024	4,5	4 402	4,8	6 622	4,3
Occitanie	31	7,0	14 861	6,8	175	24 702	5,1	9 817	5,5	14 885	4,9
Pays de la Loire (Nantes)	19	7,6	7 464	6,7	95	13 420	5,2	5 439	5,7	7 981	5,0
Aix-Marseille	29	13,8	14 842	13,3	172	25 037	9,5	9 912	10,0	15 125	9,2
Nice	8	5,6	4 841	5,9	46	7 932	4,4	3 258	4,8	4 674	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	10,5	19 683	10,2	218	32 969	7,4	13 170	7,9	19 799	7,1
France métropolitaine	670	13,2	318 798	13,1	3 872	638 399	11,4	255 767	12,1	382 632	11,0
Guadeloupe	12	25,5	5 907	23,7	74	10 234	23,1	3 575	22,5	6 659	23,4
Guyane	0	0,0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Martinique	13	30,2	5 338	29,6	66	11 021	32,0	4 228	33,2	6 793	31,3
Mayotte	12	57,1	16 096	58,7	111	29 757	56,6	9 823	59,8	19 934	55,2
La Réunion	24	31,2	15 734	28,5	140	29 483	27,0	10 833	27,0	18 650	27,1
DOM	61	27,9	43 075	29,5	391	80 495	28,6	28 459	28,5	52 036	28,6
France métropolitaine + DOM	731	13,8	361 873	14,0	4 263	718 894	12,2	284 226	12,8	434 668	11,9

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges en REP, soit 13,8 % des collèges publics de l'académie. 14 842 collégiens sont scolarisés en REP, soit 13,3 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 172 écoles sont en REP, accueillant 25 037 élèves soit 9,5 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

2 Origine sociale et retard scolaire à la rentrée 2016, en %.

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,1	60,1	37,8	43,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,6	16,8	35,0	30,7
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	19,0	15,4	8,5	10,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 8,6% des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré en France métropolitaine résident dans un quartier prioritaire (QP) (1).

L'académie de Créteil scolarise plus de 20% d'élèves habitant dans un QP. À l'inverse, dix académies, situées majoritairement au Centre et à l'Ouest, comme Rennes ou Clermont-Ferrand, scolarisent moins de 5% d'élèves habitant dans un QP.

10,1% des élèves des collèges publics habitent dans un QP. C'est le cas d'environ moins de la moitié des élèves des collèges privés soit 4,3%. Ce constat est le même pour les lycéens. Ainsi, 8,1% des élèves des LEGT publics habitent dans un QP contre 3,5% des élèves des LEGT privés. De même, 15,6% des élèves des LP publics habitent dans un QP contre 7,6% des élèves des LP privés.

Comme attendu, les collégiens habitant dans un QP sont très massivement d'origine sociale défavorisée : parmi eux, 62,9% des élèves des collèges publics ont des parents ouvriers ou inactifs (39,0% des élèves des collèges privés), contre 31,9% des collégiens du public n'habitant pas dans un QP (17,2% des collégiens du privé) (2). Le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : 24,4% des élèves des collèges publics habitant dans un QP (16,3% des élèves des collèges privés) sont en retard à l'entrée en sixième contre 12,3% des élèves des collèges publics n'habitant pas dans un QP (8,9% des élèves des collèges privés).

Plus de six collégiens sur dix habitant en QP sont scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire : 29,5% sont scolarisés dans un collège d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 32,3% dans un collège d'un réseau d'éducation prioritaire (REP) (3).

Un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré de France métropolitaine relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Pour des raisons techniques, les DOM sont exclus de l'analyse.

QUARTIER PRIORITAIRE (QP) - Ce sont des territoires infr urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Rapport 2016* de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) - édition 2016.
- *Rapport 2015* de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) - édition 2015.
- Darriau V., Henry M., Oswalt N., « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers », *France, Portrait Social*, édition 2014.

1 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2015

Académies et régions académiques	Nombre de QP	Élèves habitant en QP (%)	Collégiens habitant en QP (%)		Lycéens généraux et technologiques habitant en QP (%)		Lycéens professionnels habitant en QP (%)	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Clermont-Ferrand	16	3,1	3,6	1,6	2,8	1,4	5,5	3,6
Grenoble	53	4,2	5,0	2,2	3,9	1,7	7,6	3,0
Lyon	71	8,3	10,7	4,1	7,1	2,5	18,1	7,7
Auvergne-Rhône-Alpes	140	5,7	7,0	3,1	5,0	2,0	12,2	5,2
Besançon	27	6,5	7,5	3,0	5,1	3,0	12,2	9,0
Dijon	31	4,8	5,5	2,5	4,1	3,1	8,6	1,2
Bourgogne-Franche-Comté	58	5,5	6,3	2,7	4,5	3,1	10,6	8,3
Bretagne (Rennes)	32	2,7	4,0	1,3	2,6	1,2	6,8	1,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	6,9	7,7	3,6	5,4	3,1	12,6	8,6
Corse	5	4,2	4,1	4,8	3,4	3,0	6,9	-
Nancy-Metz	51	6,4	7,2	3,2	5,2	2,6	13,1	4,6
Reims	34	9,0	10,1	5,2	7,9	3,4	16,1	8,2
Strasbourg	31	10,0	11,6	5,7	8,8	3,9	18,9	7,9
Grand Est	116	8,2	9,4	4,6	7,1	3,2	15,2	6,0
Amiens	44	8,3	9,4	4,2	7,0	2,6	13,6	6,6
Lille	155	13,5	15,9	8,9	11,4	7,5	22,6	14,5
Hauts-de-France	199	11,9	13,6	7,9	9,9	6,6	19,6	11,8
Créteil	129	21,4	23,4	11,5	21,4	7,2	33,6	12,6
Paris	20	8,8	10,5	5,0	9,0	5,7	18,6	10,3
Versailles	123	12,3	14,2	4,4	12,7	3,0	22,8	7,9
Île-de-France	272	14,9	17,4	6,4	15,2	4,9	26,0	10,1
Caen	23	4,3	5,0	2,5	3,5	1,9	8,4	5,2
Rouen	39	7,7	8,6	3,9	6,5	5,2	14,3	8,4
Normandie	62	6,3	7,1	3,2	5,3	3,7	11,7	6,1
Bordeaux	44	3,4	3,7	2,3	2,8	1,4	6,2	3,3
Limoges	13	5,4	6,0	3,1	4,5	2,8	8,5	2,0
Poitiers	24	3,9	4,5	1,7	3,1	2,4	7,2	7,7
Nouvelle-Aquitaine	81	3,8	4,2	2,2	3,1	1,9	6,8	3,5
Montpellier	60	9,6	10,9	6,3	8,4	4,9	17,6	11,4
Toulouse	45	4,4	4,9	2,7	3,7	1,7	7,8	4,6
Occitanie	105	6,9	7,8	4,5	6,1	3,5	11,7	6,4
Pays de la Loire (Nantes)	46	4,3	6,1	1,9	4,4	1,8	11,5	4,4
Aix-Marseille	91	15,6	17,6	10,4	12,5	6,4	27,5	20,6
Nice	37	6,8	8,1	2,1	5,1	1,9	13,4	5,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	12,0	13,6	7,5	9,2	5,1	22,2	17,3
France métropolitaine	1 296	8,6	10,1	4,3	8,1	3,5	15,6	7,6

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine.**

Lecture : l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires. 3,1 % des élèves habitent en QP. C'est aussi le cas de 3,6 % des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 1,6 % de ceux scolarisés dans un établissement privé. 2,8 % des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et 1,4 % de ceux scolarisés dans un établissement privé habitent en QP. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 5,5 % des lycéens du public et de 3,6 % des lycéens du privé.

2 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2015, en %.

	Collégiens habitant					
	en QP		hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	62,9	39,0	31,9	17,2	35,0	18,1
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,9	21,8	34,4	51,7	31,8	50,5
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	24,4	16,3	12,3	8,9	13,5	9,2

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine.**

QP : quartier prioritaire.

Lecture : 62,9 % des élèves habitant en QP scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

3 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'il habite en QP ou non, à la rentrée 2015, en %.

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	29,5	32,3	61,8	27,8	10,4	38,2	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	2,2	10,4	12,6	63,7	23,7	87,4	100,0
Ensemble	5,5	13,0	18,5	59,4	22,1	81,5	100,0

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine.**

QP : quartier prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

Lecture : 29,5 % des élèves habitant en QP sont scolarisés dans un collège REP+; 32,3 % se trouvent dans un collège REP soit 61,8 % en EP.

Ils sont 27,8 % dans un collège public hors éducation prioritaire et 10,4 % dans un collège privé hors éducation prioritaire, soit 38,2 % hors éducation prioritaire.

DÉFINITIONS

En 2016-2017, la France métropolitaine et les DOM comptent 71 universités (y compris l'institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte qui a ouvert en 2012) (1).

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années 1990 grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisés sur de nouveaux sites. Depuis dix ans, le nombre d'universités diminue suite à des fusions, souvent entre plusieurs universités d'une même métropole comme cela s'est produit notamment à Strasbourg en 2008, Aix-Marseille en 2011, Bordeaux en 2014, Grenoble en 2016.

Depuis 2013, l'enseignement supérieur a vu son organisation transformée par la mise en place des regroupements d'établissements, initiés par la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche. En 2015-2016, près de 200 établissements étaient concernés, que ce soit sous la forme d'une communauté d'universités et établissements (Comue) ou d'une association (2).

Le nombre d'établissements membres varie selon les regroupements. Pour les associations, le nombre d'établissements impliqués est généralement relativement restreint. Pour les Comue, les périmètres sont souvent plus larges et l'on dénombre ainsi plus de dix établissements membres pour six d'entre elles, dont trois situées en Île-de-France. La Comue Université Bretagne-Loire est celle qui comprend le plus grand nombre d'établissements (21).

Cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concernait 1 691 800 étudiants à la rentrée 2015, soit plus des deux tiers de l'ensemble des étudiants. En 2015, toutes les universités de France métropolitaine étaient engagées dans un processus de regroupement et 65 écoles d'ingénieurs étaient membres de regroupements. Les écoles du champ artistique et culturel, écoles d'architectures comprises, représentaient un peu plus de 10 % des membres.

Si la plupart des étudiants sont inscrits dans un de ces 25 regroupements, la majorité des établissements d'enseignement supérieur sont de petites structures, publiques ou privées, de natures et de spécialisations très variées (écoles d'art, d'architecture, de journalisme, de commerce, d'ingénieurs, etc.). Ainsi, en 2016, 2 388 établissements proposent des STS et 449 des CPGE. Les formations aux professions paramédicales sont implantées pour leur part dans 421 établissements tandis que 218 préparent aux professions sociales.

UNIVERSITÉS, AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE - Voir fiche 6.1

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Voir fiche 6.8

ÉCOLES SUPÉRIEURES DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPÉ) - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Elles sont rattachées aux universités. Elles ont remplacé les IUFM fermés en 2010.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

AUTRES ÉCOLES - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

REGROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS - La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements selon des modalités diverses. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche différentes possibilités, combinables entre elles, pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement en charge de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ces regroupements se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes auprès des établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'information (ESR) : 16.08.
- Code de l'éducation, livre 7, titre 1^{er}, chapitre 1^{er} et chapitre VIII bis.

1 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2006	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Universités (1)	81	81	79	79	75	76	74	74	72	71
IUT	114	114	115	114	114	114	113	110	111	111
ESPE							30	30	30	30
STS (2)	2 109	2 125	2 182	2 258	2 286	2 307	2 334	2 367	2 378	2 388
Publiques	1 312	1 323	1 335	1 358	1 376	1 376	1 392	1 415	1 432	1 450
Privées	797	802	847	900	910	931	942	952	946	938
CPGE (2)	407	406	422	442	449	451	451	451	445	449
Publiques	317	318	331	345	350	351	354	355	351	354
Privées	90	88	91	97	99	100	97	96	94	95
Écoles d'ingénieurs (3)	246	247	240	250	254	253	254	257	261	266
Publiques (4)	177	180	172	180	181	176	179	181	179	180
Privées	69	67	68	70	73	77	75	76	82	86
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (5)	223	219	206	213	210	208	195	198	191	236
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	22	22	21	21	21	21	23	27	36
Écoles normales supérieures	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	23	23	21	22	22	22	22	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	236	235	233	235	235	236	245	240	241	221
Écoles paramédicales hors université (6)	418	412	409	406	412	415	420	423	421	421
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	161	180	202	217	215	217	217	221	218	218
Autres écoles de spécialités diverses	217	212	198	197	182	181	188	184	218	213
<i>dont : écoles juridiques et administratives</i>	57	58	52	51	46	43	43	39	40	39
<i>écoles de journalisme et écoles littéraires</i>	25	24	23	29	28	25	32	32	28	39
<i>écoles vétérinaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

- Y compris le centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi et l'université de Lorraine devenu grand établissement en 2011.
- Établissements disposant de classes STS ou CPGE.
- Il s'agit d'implantations, voir fiche 6.9. Ce total est hors formations d'ingénieurs en partenariat, qui concernent 83 implantations en 2016.
- Y compris implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités.
- Il s'agit d'implantations. Par ailleurs, leur nombre a artificiellement augmenté cette année par des reclassements (voir fiche 6.9).
- Données 2015-2016 reconduites en 2016-2017.

2 Les regroupements d'établissements en 2015-2016

Regroupement	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)					Autres (4)
			Universités	Écoles d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce	Écoles d'art (3)	Écoles normales supérieures	
Association								
Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	5	82 701	99	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Alsace	5	58 711	95	3,9	0,0	0,8	0,0	0,0
Auvergne	4	32 263	95	2,9	0,0	1,7	0,0	0,0
Lorraine	1	58 111	98	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Picardie	6	30 134	90	9,5	0,0	0,7	0,0	0,0
Comue								
Aquitaine	6	80 817	97	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Hesam Université	9	48 821	82	5,5	4,3	8,4	0,0	0,0
Languedoc-Roussillon Universités	6	73 597	98	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Normandie Université	6	67 226	95	3,7	0,0	0,9	0,0	0,0
Paris Sciences et Lettres	11	16 502	0	9,9	0,0	17,6	10,4	62,2
Sorbonne Université (5)	7	61 799	92	6,4	0,8	0,5	0,0	0,6
Université Bourgogne Franche-Comté	6	55 837	88	7,8	3,9	0,0	0,0	0,0
Université Bretagne-Loire	21	159 277	93	6,4	0,0	0,0	0,2	0,5
Université Côte d'Azur	7	33 636	88	0,0	10,2	1,6	0,0	0,0
Université Grenoble Alpes	5	66 047	91	7,5	0,0	1,4	0,0	0,0
Université Lille Nord de France	9	114 376	92	2,2	0,0	0,0	0,0	6,2
Université Paris Lumières	2	53 358	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Université Paris Seine	13	30 281	61	15,4	16,1	4,1	0,0	3,9
Université Paris-Est	5	45 665	94	4,8	0,0	0,0	0,0	1,5
Université Paris-Saclay	12	63 336	70	20,6	6,6	0,0	2,8	0,0
Université Sorbonne Paris Cité	8	112 262	92	0,0	0,0	0,0	0,0	8,5
Université confédérale Léonard de Vinci	7	92 963	98	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Université de Champagne	7	30 915	82	11,3	4,2	0,7	0,0	1,6
Université de Lyon	11	128 145	91	7,4	0,0	0,0	1,5	0,5
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	12	95 022	88	11,1	0,0	0,8	0,0	0,0
Total	191	1 691 802	91	5,4	1,1	0,8	0,3	1,8

© DEFP

Lecture : la Comue Aquitaine comprend 80 817 étudiants. Parmi eux, 97 % sont inscrits en université et 3 % en école d'ingénieurs (hors université).

1. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte. Les associés « renforcés » prévus par les statuts des Comue Grenoble Alpes et Toulouse Midi-Pyrénées sont aussi comptabilisés. En revanche, les autres établissements associés ou partenaires de Comue ne sont pas pris en compte. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013.

2. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités.

3. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture.

4. Comprend des établissements publics et privés d'enseignement universitaire, des écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, l'école nationale supérieure de paysage de Versailles, le musée national d'histoire naturelle et l'Institut libre d'éducation physique supérieure.

5. Les étudiants de l'Université de technologie de Compiègne, par ailleurs associée à l'association Picardie, sont comptabilisés au sein de la Comue Sorbonne université. Cela concerne 3 940 inscrits en 2015-2016.